

**Histoire de l'orfèvrerie
du Languedoc,
généralités
de Montpellier
et de Toulouse (2)**

D à L

Jean Thuile

Théo et Florence Schmied

HL
LW
3BA

JEAN THÉILE

HISTOIRE DE L'ORFÈVRE
DU LANGUEDOC

GÉNÉRALITÉS de MONTPELLIER et de TOULOUSE

L'ORFÈVRE DU LANGUEDOC

RÉPERTOIRE DES ORFÈVRES



4° L j^s
825
(2)

T 1 = 1964

THÉO & FLORENCE SCHMIED

JUSTIFICATION DU TIRAGE

IL A ÉTÉ TIRÉ DU PRÉSENT OUVRAGE :

450 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 1 à 450

25 EXEMPLAIRES HORS-COMMERCE MARQUÉS A à Z

25 EXEMPLAIRES MARQUÉS SP 1 à SP 25

SUR OFFSET DES PAPETERIES PRIoux.

EXEMPLAIRE 447

© by J. Thuile et Th. Schmied.

Toutes reproductions : illustrations, texte et parties de texte interdits sauf autorisation écrite de l'auteur.

JEAN THUILE

HISTOIRE DE L'ORFÈVRE
DU LANGUEDOC

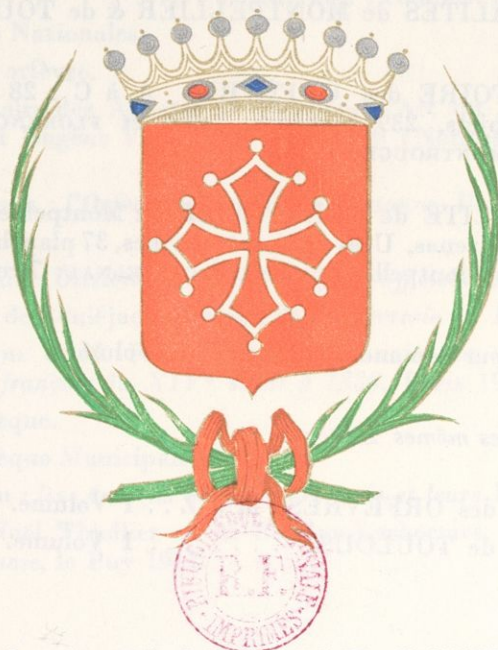
GÉNÉRALITÉS de MONTPELLIER et de TOULOUSE

RÉPERTOIRE DES ORFÈVRES
DEPUIS LE MOYEN-AGE JUSQU'AU DÉBUT DU
XIX^e SIÈCLE



D à L

50 PLANCHES HORS-TEXTE, 186 REPRODUCTIONS D'OBJETS
ET 313 POINÇONS



THÉO & FLORENCE SCHMIED

IMPRIMEURS-ÉDITEURS à MONTROUGE (92)

MCMLXVI

DU MÊME AUTEUR :

OUVRAGES SUR L'ORFÈVREURIE

TRÉSORS D'ORFÈVREURIE des ÉGLISES du ROUSSILLON et du LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN, en collaboration avec MM. JEAN CLAPARÈDE, Conservateur du Musée Fabre de Montpellier, et MARCEL DURLIAT, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département des Pyrénées-Orientales. Préface de M. JACQUES DUPONT, Inspecteur Général des Monuments Historiques, Paris et Montpellier 1954.

CATALOGUE COMPLÉMENTAIRE de l'EXPOSITION des TRÉSORS d'ORFÈVREURIE des ÉGLISES du ROUSSILLON et du LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN, en collaboration avec M. JEAN CLAPARÈDE, Montpellier 1954. Chez l'Auteur.

Une ŒUVRE ORFÈVREURIE du sculpteur JACQUES MAUREL. Bulletin Monumental de la Société Archéologique de France CXIV, 1956, 181-206.

LES SAMSON, Orfèvres-Jurés de Toulouse, ART DE FRANCE, 115, Boulevard St-Germain, Paris 1964, 140-151.

HISTOIRE de l'ORFÈVREURIE du LANGUEDOC, du XII^e au XIX^e Siècle GÉNÉRALITÉS de MONTPELLIER & de TOULOUSE :

I. RÉPERTOIRE des ORFÈVRES A à C : 28 planches hors texte, 83 reproductions d'objets, 239 poinçons. THÉO et FLORENCE SCHMIED, 28 rue du Colonel Gillon, (92) MONTROUGE, 1964.

I. GÉNÉRALITÉ de MONTPELLIER : Montpellier, Alès, Beaucaire, Béziers, Mende, Nîmes, Pézenas, Uzès et 36 autres villes, 37 planches hors texte dont 7 en couleur, 583 poinçons, Montpellier, CAUSSE & CASTELNAU, 7 rue Dom Vaissette, 1966.

Prospectus sur demande pour ces deux volumes.

A PARAITRE chez les mêmes Éditeurs

III. RÉPERTOIRE des ORFÈVRES : M à Z . . . 1 Volume.
II. GÉNÉRALITÉ de TOULOUSE 1 Volume.

ABRÉVIATIONS et RÉFÉRENCES

Dans le Tome I de ce CATALOGUE des ORFÈVRES, nous nous excusons qu'il parût avant l'HISTOIRE de l'ORFÈVRENERIE dont nous disions qu'il eût été plus logique qu'il prît la suite.

Depuis nous avons publié la première partie de cette HISTOIRE consacrée à la GÉNÉRALITÉ de MONTPELLIER, la seconde partie, GÉNÉRALITÉ de TOULOUSE, n'étant encore que sous presse.

C'est dans la première partie de cette HISTOIRE que se trouve en son début la PRÉFACE que nous annonçons, suivie de la liste très complète de nos références manuscrites et imprimées.

En conséquence, comme dans le premier volume du CATALOGUE nous nous contenterons dans ce deuxième de récapituler les abréviations utilisées couramment et les ouvrages des auteurs dont nous ne citons que les noms.

- AD. Archives Départementales : AD. G. (Gard).
AD. H. (Hérault).
AD. HG. (Hte-Garonne).
- AM. Archives Municipales : AM. Carc. (Carcassonne).
AM. M. (Montpellier).
AM. N. (Nîmes).
AM. Narb. (Narbonne).
AM. Tlse (Toulouse).
- A.N. Archives Nationales.
- A.O. apprenti orfèvre.
- Audin Dictionnaire des Artistes et Ouvriers d'Art du Lyonnais par Marius Audin et Eugène Vial, Paris 1918-1919 (Notices sur les orfèvres par Audin).
- Auzas P.M. Auzas : *l'Orfèverie Religieuse Bretonne*, Paris 1955.
- av. avocat.
- B. E. Beuque : *Dictionnaire des Poinçons Officiels*. Paris 1925-1928, 2 vol.
- B. et F. Bernard de Gauléjac : *Histoire de l'Orfèverie en Rouergue*, Rodez 1938.
- B. de G. E. Beuque et M. Frapsauce : *Dictionnaire des poinçons des Maitres-Orfèvres français du XIV^e siècle à 1838*, Paris 1929.
- Bibl. Bibliothèque.
- B.M. Bibliothèque Municipale.
- Boivin J. Boivin : *les Anciens Orfèvres français et leurs Poinçons*, Paris 1923.
- Boudon-Lashermes : Noël Thiollier et A. Boudon-Lashermes, *les Orfèvres du Puy-Notre-Dame*, le Puy 1943.

- Carc. Carcassonne.
- Carré Louis Carré : *Les Poinçons de l'Orfèvrerie Française*, Paris 1941.
- Choisy Voir ci-après S.K.L.
- C.M. Cour des Monnaies : C.M.L. (Lyon).
C.M.M. (Montpellier).
C.M.N. (Narbonne).
C.M.P. (Paris).
C.M.T. (Toulouse).
- C O. compagnon orfèvre.
- Corraze Abbé R. Corraze : *Les Rues Artistiques de Toulouse au XV^e siècle*, Paris 1941.
- Cons. consul ; consulaire.
- C.P. Cour de Parlement.
- C.R. conseiller du Roi.
- Dennis Miss Faith Dennis : *Three Centuries French Domestic Silver*, N.Y. Metropolitan Museum 1960.
- E.C. État Civil.
- Exp. Expositions : Exp. AD. 1926 (Catal. Exp. Arts décoratifs Paris 1926).
Exp. AD. 1936 (Dito, Paris 1936).
Exp. Carc. 1961 : Catal. Exp. Carc. 1961.
Exp. Montaub. 1956 : Catal. Exp. 1956.
Exp. Montaub. 1961 : (dito 1961).
Exp. Pau 1958 : (Catal. Exp. 1958).
Exp. Trés. Ég. 1954 (Cat. Exp. Trésors Orfèvreries Églises Languedoc et Roussillon, Montp. 1954).
Exp. Trés. Égl. de France (Catalogue Paris 1965).
- G. Gard ; garde.
- G. des M. Général des Monnaies (G.M.).
- Godefroy Gisèle Godefroy, *De quelques Orfèvres de Province*, Lyon, Cahiers d'Histoire III, 2, 1958.
- Gouron André Gouron, *La Règlementation des Métiers en Languedoc au Moyen-Age*, Paris et Genève 1958.
- Guiraud Louise Guiraud, *Les Fondations du pape Urbain V à Montpellier*, Montpellier 1890-1891, 2 vol.
- Helft Jacques Helft, *Orfèvrerie Française de Provence*, Paris, Catal. Exp. Musée des Arts Déc. 1936.
- H.D. Hôtel Drouot (ventes).
- H.G. Haute-Garonne.
- ht. habitant.
- inv. inventaire.
- jur. juridiction.
- Jackson Sir Ch. J. Jackson, *English Goldsmiths and Their Marks*, London 1949.

XIII

- J.M. Juge de la Monnaie (J. de la M.) : J.M.L. (de Lyon).
 J.M.M. (de Montpellier).
 J.M.P. (de Paris).
 J.M.P. (de Toulouse).
- concernent également les généraux et autre officiers de la Monnaie.
- lt. lieutenant.
- M. Montpellier ; Monnaie.
- Macary S. Macary, *L'Orfèverie à Toulouse aux XV^e et XVI^e siècles*. Bull. Arch. 1904.
- mar. marraine.
- md. marchand.
- Me Maître.
- Méras Mathieu Méras, (Cat. Exp. Montaub. 1956 et 1961.)
- Mesuret Robert Mesuret, *l'Estampe Toulousaine*, Toulouse 1951 ; *Évocation du Vieux-Toulouse*, Paris 1960.
- M.M. Metropolitan Museum (New York).
- M.O. maître orfèvre.
- Molinier. E. Molinier, *l'Orfèverie Religieuse et Civile*, Paris, Londres et Bruxelles 1901.
- Romane Paul Romane Musculus, *Artistes et Ouvriers d'Art Protestants à Toulouse du XVI^e au XIX^e s.* (AD. HG. sous 219-287).
- N. Nîmes.
- Narb. Narbonne.
- Nocq. Henri Nocq, *le Poinçon de Paris, Paris 1926-1931, 5 vol.*
- n.g. nouveau garde.
- not. notaire.
- n.p. non paginé.
- n.s. nouveau style (employé pour les datations des 3 premiers mois de l'année avant 1560, les années ne changeant alors de millésime que le 1^{er} avril).
- O. orfèvre.
- O. de D. Oudot de Dainville : *Inv. Joffre, AM.M., 1943-1949, 11 vol.*
- Oman C.C. Oman, *English Silver Domestic*, London 1949.
A Mysterious Hoard of Early French Silver. Pantheon, München 1961.
- P. Paris.
- P. page.
- Pailloux Élie Pailloux, *Orfèvres et Poinçons XVII^e, XVIII^e et XIX^e S. Poitou, Angoumois, Aunis, Saintonge*, La Rochelle 1962.
- par. parrain ; paroisse.
- Portal Ch. Portal, *Notes sur l'Orfèverie à Albi*, Bull. Arch. 1914.
 d^o *Dictionnaire des Artistes et Ouvriers d'Art du Tarn*, Albi 1925.
- proc. procureur.

prs, prt.	présents ; présent.
Pt.	Parlement.
P.V.	procès-verbal, procès-verbaux.
q., qual.	qualifié.
ref.	référence.
R. et R.	J. Renouvier et A. Ricard, <i>Les Maîtres de Pierre et Autres Artistes Gothiques de Montpellier</i> , Montpellier 1844.
Rosemberg	Marc Rosemberg, <i>Der Goldschmiede Merkzeichen</i> , Berlin 1922-1928, 4 vol.
R.P.	registre paroissial, registres paroissiaux.
R.P.R.	religion prétendue réformée.
S.	sénéchal, sénéchaussée, siège.
(s).	signé.
S.K.L.	<i>Schweizerisches Kunstler Lexikon</i> , 4 vol. Notices par B. Choisy (pour les orfèvres), Frauenfeld 1902.
S.P.	siège présidial.
s.p.i.	sans profession indiquée.
sup.	supplément.
Thle, Tlse.	Toulouse.
trns	tournois (monnaie).
v.	ville.
Wolff	Philippe Wolff, <i>Commerce et Marchands de Toulouse de 1350 à 1450</i> , Paris 1954.

SIGNES CONVENTIONNELS

!	indique une date donnée par des documents indirects. Pourrait être approximative.
....	avant la date, celle-ci est une suite d'années précédentes. après la date, celle-ci est à suivre d'années indéterminées.

ORDRE ALPHABÉTIQUE

Les orfèvres sont classés suivant l'ordre alphabétique, comptes tenus du prénom, puis de la ville où ils exercent, ceux rubriqués sous un même titre passant par priorité sur leurs homonymes isolés.

POINÇONS

Tous les poinçons reproduits ont été dessinés par M. James Beaupuis, Contrôleur à la Garantie.

PLANCHES

Les illustrations proviennent de photographies prises directement sur les pièces originales. Elles ont été reproduites par le procédé de photogravure.

1914

...

1915

...

FRONTISPICE I.

Fig. 1. STATUETTE argent de Saint-ROCH par Jacques LAFOUX.
Montpellier 1798-1809.

Hauteur : 475 mm.

Le saint est représenté dans sa pose traditionnelle, vêtu de la cape de pèlerin, tenant dans sa droite le bâton auquel est attachée la gourde. De sa gauche, il relève sa tunique pour montrer sur sa cuisse la plaie significative du grand mal; à ses pieds, le chien couché tient le pain dans sa gueule.

La statue repose sur un socle quadrangulaire aux angles rabattus, évidé verticalement sur les 4 côtés. Le style de ce saint Roch évoque celui du maître peintre montpellierain Joseph Vien et de son élève David.

Exposition : Trésors des Églises du Languedoc 1954, Catalogue Complémentaire, XXV.

Église St-Roch, Montpellier.

FRONTISPICE I.

Fig. I. STATUETTE argent de Saint-ROCH par Jacques LAFOUX.
Montpellier 1798-1809.

Hauteur : 475 mm.

Le saint est représenté dans sa pose traditionnelle, vêtu de la cape de pèlerin, tenant dans sa droite le bâton auquel est attachée la courbe. De sa gauche, il relève sa tunique pour montrer sur sa cuisse la plaque significative du grand mal; à ses pieds, le chien couché tient le pain dans sa gueule.
La statue repose sur un socle quadrangulaire aux angles rabattus, évidé verticalement sur les 4 côtés.
Le style de ce saint Roch évoque celui du maître peintre montpellierain Joseph Vien et de son élève David.

Exposition : Trésors des Églises du Languedoc 1954, Catalogue Complémentaire, XXV.

Église St-Roch, Montpellier.





DABERNAT, Gabriel, M.O. d'Aurillac.

Épouse Antoinette Roger.

Travaille en 1617 à Tlse, chez Pons Gasc.

En 1639, sa femme vient à Tlse pour assister au baptême d'un neveu dont elle est la marraine. Il est dit "*maître orphèvre d'Aurillac*".

AM. Tlse. GG 11 et 13.

DACIER, Jean, Argentier de Montpellier.

Donne procuration le 28 juin 1406 à François Albert, argentier d'Avignon, pour administrer les biens qu'il possède dans cette ville.

AD. H. Guillaume de Manse, not. du Clergé f° 41 et 42.

Dacier est dit : de St-Germain-l'Auxerrois à Paris, autrefois à Avignon, maintenant à Montpellier.

DALADOUIRE, Jacques, M.O. de Montagnac.

Né à Montagnac, le 18 août 1739, bapt. le 20.

Fils de François, ménager, et de Catherine Martin ; mis par son père le 4 juillet 1758 en apprentissage pour 8 ans, sans prix, chez Louis Nichet, à Montagnac.

1770. 12. II. Reçu à Narbonne pour Montagnac, où il n'y a que trois maîtres et où le nombre de maîtres est indéterminé. Présente son chef-d'œuvre exécuté devant les gardes de Narbonne : une bague ronde en or, et donne pour caution de 10 marcs d'argent Pierre Vieules, C.O. Prête serment et fait insculper ses poinçons : *Scavoir celui pour marquer l'argent, I, D, et une couronne par dessus; et celui pour marquer l'or, D, et une couronne dessus.*



1775. 5. XII. Extrait d'une lettre de Saint cadet, M.O. de Pézenas à son "ami" le J.M.M. : ... *Daladouire ne veut n'y remettre son poinçon ni venir s'expliquer à Montpellier. Il va partir pour le cap Saint-Domingue, par conséquent va s'expatrier. Il serait dangereux que sa femme, une paysanne, par conséquent sans littérature, se trouvât un poinçon d'orfèvre à son pouvoir. Je ne m'explique pas davantage sur cet artise : il y a apparence que vous y pourvoirez...*

AD. H. B 506.

Le certificat de baptême de Daladouire est attesté par Charles-François Siméon de Saint-Simon-Sandreecourt, évêque et comte d'Agde.

ŒUVRE :

Poinçon relevé sur un calice et sa patène d'argent doré de l'église de Beaufort (Hlt.). Vers 1775.

DALLIÈS, Pierre, M.O. de Toulouse.

Né en 1647, fils de Dominique, concierge des prisons de la conciergerie de Tlse.

Placé par son père, en 1661, en apprentissage chez Jacques Prévost.

Épouse en 1673 Catherine Destival, 17 ans.

Cumule en 1678 les fonctions de *maître orphèvre* avec la charge de *concierge des prisons de la conciergerie du Palais* héritée de son père.

AM. Tlse GG 14.

AD. HG. 3E 1692, 1700, 2360, 5528, 6424, 327; 4E 2360.

En 1665 des difficultés avaient surgi entre le maître et l'apprenti, celui-ci se plaignant d'avoir été maltraité et battu. A quoi ripostait le maître que *les plaintes dud. Dalliès père sont supposées et invantées à plaisir, led. apprentif n'ayant jamais été maltraité ny par le dit Prevost ny par le nommé Michel son serviteur. Du contraire led. Prevost a fait tout son possible pour enseigner sond. mestier et instruire à la vertu led. apprentif; estant ridicule de dire qu'il est mal couché et nourry, car à peine se trouveroit-il dans la ville aucune maison d'orphèvre où il feust mieux couché et nourry. Et ce n'est qu'une invention de l'esprit dud. apprentif tout à fait porté à libertinage quy (refuse) le travail et ne veult, par sa rebellion faire rien de ce que son maistre lui commande, ny se tenir en sa boutique...* Le père lui-même aurait été instruit du "livertinage" de son fils et pour l'en guérir l'aurait tenu quelques temps enfermé dans ses prisons. Et d'ailleurs, Dominique Dalliès, si la chose avait été véridique, ne lui aurait pas confié son autre fils (dont le prénom n'est pas indiqué) pour "le servir en sa fonction d'orphevre".

Prevost prévient en conséquence le père que, conformément au contrat d'apprentissage, si son fils ne revient, il mettra un compagnon à sa place pour le temps restant à courir; et, 2 jours plus tard, le 7, il lui fait connaître qu'il s'est décidé à prendre un compagnon.

De son mariage avec Catherine Destival, Dalliès avait eu un fils, Antoine, le 1^{er} mars 1675.

En 1678, il abandonnait à la veuve du M.O. J.B. de Lindres, héritière de Bernard Destival, les droits de sa femme, héritière au 7^e rang de son oncle, moyennant un versement de 1400 livres.

Les DAMIAN, Orfèvres à Montpellier.

I. JEAN-BAPTISTE.

Né à Nîmes, fils de Jean, fabricant de bas à Nîmes.



Son père le met le 31 octobre 1778 en apprentissage pour 8 ans, à Nîmes, chez Joseph Cotte.

Damian viendra par la suite s'établir à Montpellier et insculpera vers 1810 son poinçon sur la planche de la commune de Montpellier.

II. JOSEPH-BERNARD (1763-1802....).

Épouse Catherine Léonard dont il a 2 fils et une fille entre 1790 et 1802, morts en bas âge.

AD. H. B 463.

Planche Insculptations, poinçon n° 13.

AM. M. État-Civil.

DANCE, Denis, M.O. de Montpellier.

Né à Montpellier en 1612. Fils d'Étienne, m^e serrurier, et de Jeanne Forestier.

Mis par sa mère, veuve, en apprentissage le 9 août 1625 chez Étienne Chirac, pour 8 ans de ce jour, au prix de 50 livres.

Le contrat sera annulé le 29 oct. 1632, bien que Dance ait quitté son maître par 2 fois à cause de quoi il (le maître) avait souffert un grand dommage. En compensation Dance avait promis de rester 2 ans chez son maître en qualité de compagnon.

Reçu maître le 29 août 1652 devant le J.M.M. qui avait exigé que les gardes lui remettent chef-d'œuvre, ce qui avait été fait en avril, Dance ayant présenté un anneau monté d'un diamant-pierre émaillé de noir avec sa taille polie.

Dance avait sollicité la maîtrise dès 1646, faisant opposition à toute réception avant la sienne. Il déclarait avoir travaillé dans les principales villes du Royaume, même dans Paris par longues années.

Il donne pour caution de 10 marcs d'argent Étienne Chirac, prête serment et insculpe son poinçon : deux lettres D enlacées, coronées, avec un croissant au dessous.

Ce ne sera cependant qu'en 1656 qu'il obtiendra le siège devenu libre au décès de Léonard Seigneur. Dance aura pour apprentis Jacques Fayet en 1653, Jean Aubert en 1656, Pierre Ollivier en 1672, Théodore Levieux en 1678 et François Malard en 1679.

Il assiste aux assemblées de 1674 à 1685.

Inspecté en 1661 et en 1678.

1681. 6. VIII. Vérification de ses Lettres et réinsculpation de son poinçon sur la table de la M.

1685. 3. IX. Fait étalonner ses poids de marc.

AD. H. B 460, 485 et 491 ; Cornier 114, 124, 131, 178 et suiv., 247 et 260 ; Jonquet 23 et 29 ; Léoncini 61 ; Navarre 371 et 423 ; Violla 92.

A.N. Z. 1B 649.

AM. M. GG 334 à 354 (R.P.R.).

En 1655, Dance s'installait rue de la Pierre, sixain St-Roch, Isle de Jean de Rat, boutique et maison que lui louait le 26 nov., pour 3 ans, à 100 livres l'an, le M.O. Lazare Gauteron.

Il avait testé le 9 nov. 1632 faisant sa sœur son héritière.

Vers 1640, il épousait Françoise Varanne (1618 + 1669).

En 1664, lui, sa femme et sa belle-sœur Marie Varanne, dictaient un testament commun par lequel ils laissaient leurs biens au dernier survivant. C'est en vertu de ce testament que Dance, après le décès de sa femme, remettait le 20 avril 1669, 50 livres au Consistoire. L'absence de traces au-delà de 1686, et de l'acte de son décès, laisse supposer que Dance dut quitter la France très peu de temps après la révocation de l'Édit de Nantes.

DANGOISSE, (s), Anselot, C.O. à Toulouse.

Emprunte le 30 sept. 1611, 94 livres pour 3 mois au M.O. Guillaume Masse ; par contre le M.O. Raymond Laborie reconnaît le 8 fév. 1612 lui devoir 30 livres qu'il promet lui payer à Pâques.

AD. HG. 3E 7296 et 11101. Dangoisse est dit originaire de Picardie.

DANIEL, Étienne, Argentier de Toulouse.

1489. 4. V. Se porte caution pour son beau-père qui s'engage à restituer le métal qui lui avait été confié par les Augustins de Tlse lors de la commande d'une croix que le syndic du couvent avait refusée.

1495. 14. XI. Les Consul et Syndic du Mas-Saintes-Puelles, au diocèse de St-Papoul, lui commandent une custode d'argent surdoré, pesant 3 marcs environ. Ils fourniront le métal et paieront pour la façon 3 livres et demie tournois et un ducat d'or.

Le contrat est annulé le 20 déc. suivant.

1496. 9. III. Les consuls de la communauté de St-Girons, lui commandent une croix processionnelle d'argent au poinçon de Tlse, exécutée suivant le dessin de la croix du couvent des Grands-Augustins de Tlse.

De face seront figurés : le Crucifix au centre, N-D et saint Jean à droite et à gauche, au pied saint Girons à cheval ; au revers : N-D-de-Pitié au centre, et les quatre Évangélistes. Et en plus quatre autres images au choix et au gré de l'artiste à qui il est remis 10 marcs d'argent bon et fin, compte tenu qu'il lui en sera remis davantage si besoin est. La façon lui est payée 18 écus, valant chacun 27 sous 6 deniers trns., payables à la livraison, fête de Pentecôte.

AD. HG. 3E 1576 et 3E 3727.

Cité par Corraze.

DANIEL, Philippe, C.O. à Toulouse.

Décédé le 8 mai 1606. Enseveli aux Carmes.

AM. Tlse, GG 32, R.P. La Dalbade.

Le décès de la femme de Mr Daniel orfèvre, non autrement désigné, est enregistré le 2 fév. 1607.

DANTON, Pierre, C.O. à Lunel.

Né à Lunel en 1765, fils de Charles, faiseur de bas, et de Louise Séguin.
Fait son apprentissage à Nîmes, chez J.L. Bonabel de 1781 à 1788.
Travaille en 1796.

AD. H. B 463 et R.P. Lunel 3E 149-10 et 13.

Danton épouse à Lunel le 7 fév. 1796 Marguerite Trégent, fille de Nicolas, vitrier, et de Jeanne André.

DAPCHER, Jean-François, C.O. à Toulouse.

Assiste le 8 janv. 1760 au mariage du M.O. J.B. Descotte et de Marie Samson.

AD. HG. 4E 2365.

Un Dapcher de mêmes nom et prénom est signalé par Nocq, né en 1721, apprenti de Thomas et de François-Thomas Germain, reçu maître en 1751, décédé entre 1766 et 1776.

DAPHÉ-DIZOT, Joseph, O. à Condom.

Insculpe le 3 septembre 1828 ses deux poinçons losangiques, n° 24, le grand et le petit, sur la planche de cuivre du départ. du Gers : *une tour entre deux D.*

AD. Gers, Pl. Incs. : les 2 poinçons ne diffèrent qu'en dimensions.

DARANGOSSE, (s), Bertrand, M.O. de Toulouse.

Qualifié "maître-orfèvre" dans 3 actes des 15 mars 1547 (n.s.), 30 janvier 1548 (n.s.) et 28 mai suivant.

AD. HG. 3E 1999 et 1309.

Dernier acte relevé le 17 mars 1550 (n.s.) : emprunte 20 livres trns. qu'il s'engage à rembourser à la St-Michel (29 sept.).

L'acte de 1547 se trouve sur une demi-feuille volante insérée dans 3E 1306.

DARASSE, Alexis-Bonnet, C.O. à Montpellier (1761! + 1798).

Né à Pt-St-Esprit. Fils de Joseph, négociant, et de Rose Bonnet.

Se met en apprentissage le 17 mars 1778 chez Nicolas Sigaud, pour 8 ans au prix de 299 livres 10 sols.

Fait son "tour de France" et se fixe à Montp. où il travaille pour les Dartis.

Épouse le 25 mai 1794 Marie-Antoinette Féraud, 30 ans, fille de Jean F. et de Jeanne Cavalier.

Décédé le 17 sept. 1798, maison Quetton, *isle de l'Orgerie.*

AD. H. B 463.

AM. M. État Civil.

A son mariage était témoin Raisin Pagès, *accusateur public.*

DARBAN, François, C.O. à Toulouse.

Natif de Lavaur.

Fils de Louis, m^e apothicaire de Lavaur, et de Marie Comtesse, veuve en 1620.

Le 3 août 1620, son frère Pierre, m^e blanchier de Lavour, le met en apprentissage chez Dominique Guerguy, pour 4 ans, au départ du 1^{er} mai, sans prix, le maître promettant lui faire : *la despance de bouche, lit pour coucher, le faire tenir blanc et net de linge, et en tout en user comme s'il estoit son propre fils.*

Le 8 juin 1624, Darban se replace chez Nicolas Escudié pour 2 ans, pour satisfaire aux règlements qui ne lui permettent de solliciter la maîtrise qu'avec un temps de 6 années d'apprentissage, au minimum.

Darban travaillera ensuite pour son maître où nous le rencontrerons en 1632.

AD. HG. 3E 967 et suiv. ; 1440 et 1662.

Dans le 1^{er} contrat Guerguy s'était mis à couvert, pour ce qui concerne les règlements : *est convenu que attendu par lestatut dud estat est porté que aulcung maistre ne peult prendre aulcung apprentif pour moins de temps de six ans, le dit Guerguy ne sera en rien tenu aud apprentif en ce que il vient par ce présant il a desrogé aud. Statutz.*

Le second contrat spécifie également que Darban *pour parachever d'apprendre l'estat d'orpheverrie n'ayant il demeuré aprentis que pendant quatre ans que ont faict le premier may dernier avec Dominique Guerguy, md. orphèvre de ceste ville, et au fait de gagner la franchize et servir un maistre dud. estat suyvant et conformément aux estatutz dud. mestier d'orfebre et un jour estre receu maistre dud. estat, s'est mis avec Nicolas Escudié, aussy m^e orfebre dud. Thlse. presant et l'acceptant pour le temps de deux ans commensant ce jourdhuy. Sans que pour raison de ceste continuation d'apprentissage led. Darban soit tenu rien payer aud. Escudié, bien promet icelluy Escudié pour récompense du service qu'il espère recevoir dud. Darban pendant led. temps de deux ans, de bailler et payer à la fin d'iceulx audict Darban la somme de trente livres tz. Consentant led. Guerguy que le contrat premier d'apprentissage dud. Darban avec luy, retenu par Bessier, not. de thle, en l'année mil six cens vingt, soit et demeure cancellé. Et ainsy, les parties l'ont accordé....*

Tout le monde est d'accord et le contrat est signé dans la maison du M.O. Raymond Masse tant par Dominique Guerguy que par Nicolas Escudié.

Ajoutons que Darban était apparenté aux Masse, ce qui avait dû faciliter les tractations. Cette parenté est attestée par le testament du 8 août 1622 par lequel Catherine Masse léguait 18 livres à son cousin Darban.

DARDAMINI, Antoine, Batteur d'Or de Montpellier.

Achète le 10 nov. 1391 un verger au prix de 20 francs or, lieu dit "Las Barcas".

Témoin le 13 avril 1398 dans un registre du not. P. Bordon.

Propriétaire en 1402 d'une maison joignant celle de l'argentier Hospitalis.

AD. H. Recueil Coste n° 312 f° 35 et 93 f° 52 : *batitori foliorum auri et argenti.*

DARDINIER, Jean-Baptiste, M.O. de Carcassonne.

Démissionne le 25 juin 1787 en faveur de J.J. Cailhot.

A. N. Z 1B 674.

DARGASSIES, (s), Annet, A.O. à Toulouse.

Né à St-Cézert, fils de Bernard, et de Catherine Nuttié.

Sa mère, veuve, le place le 6 mai 1686 en apprentissage pour 6 ans, commencés le 1^{er} janvier 1685, chez Jacques Prévost, nourri, logé, blanchi et *instruit aux bonnes mœurs*, pour le prix de 100 livres.

AD. HG. 3970.

Le contrat est annulé le 10 oct. 1689 par Antoine Prévost, fils du maître décédé. L'apprenti a été malade, et restent encore dus au maître en 1689 les médicaments et soins dont s'acquittera le frère d'Annet, m^e chirurgien de Grenade, le 28 juillet 1694 (AD. HG. 3973 et 6739).

DARMAIGNAC, (s), Bernard, M.O. de Montpellier. (+ av. 1616).

1576. 25. XI. Confirmé dans sa maîtrise par Lettres Patentes.
1578. 2. I. La veuve du M.O. Olivier Molinet lui baille en louage la boutique du défunt *avec tous les ustils de leur mestier quy sont dedans*, pour un an au prix de 15 écus pour la boutique et de 20 livres pour les outils.
1587. 26. III. Quittance du chapitre cathédral :
Plus payé à m^e bernard Darmanac orphèvre la somme de cent escus pour vente d'ung reliquaire suivant le mandement avec l'acquit au doz du vingt-sixiesme dud mois de mars audit an, cy remis cotté n XX 11 cy 300 livres.
 Suit une quittance de 4 écus :
pour ferre l'estuy du Reliquaire achepté de m^e bernard Darmanac.
 Darmaignac continue à travailler par intermittences pour le chapitre qui lui confie de menus travaux de « rhabillage » et équivalents.
1603. 26. III. Verse 14 écus 20 sols au corps pour sa quote-part des frais engagés dans le procès contre Suzanne Bibal.
1606. 7. I. Vend à Jean Vézian, de Pignan *deux chaînes d'or et dix pièces drap burel* pour le prix de 11 livres trns. Plus à François Pomarède, de St-Jean-de-Védas, *deux canes courdiliat blanc et six pans drap burel*. Les acquits sont donnés par son fils, Adrien *escollier en loix*, les 15 août 1606 et 3 avril 1607.
1608. 5. IX. Le J.M. lui interdit l'exercice de sa profession jusqu'à ce qu'il régularise sa situation en produisant ses titres.
1609. 25. VIII. Se trouve à Tlse, dans la maison du M.O. Raymond Masse et emprunte à Michel Mondran md., 200 livres pour un mois, laissant en gages 12 assiettes d'argent pesant 10 marcs 5 onces.
 S'acquitte le 14 octobre.

AD. H. B 478; G 2413; Nicolas Talard; Billote 9; Navarre 194.

AD. HG. 3E 1625.

Alias "Armagnac", se reporter TI, p. 53, cette notice, ici, n'étant que complémentaire.

DARMAIGNAC, (s), Pierre, A.O. à Toulouse.

Mis en apprentissage le 22 janvier 1754 pour 7 ans chez Jacques Bories. Mais Bories étant décédé le 23 oct. 1760, les gardes, *pour se conformer aux statuts*, re-placent l'apprenti chez J.B. Duprat pour qu'il achève ses 7 années.
 Contrat annulé le 25 janv. 1761, signé par F.G. Villemsens, m^e batteur d'or.

AD. HG. 3E 5018.

Les DARMIN, M^sO^s de Beaucaire.

I. JEAN, dit le Vieux.

A la suite d'une plainte de l'année 1645 des consuls de Beaucaire contre les "Frères et

Milice du Saint-Esprit" qui tenaient l'Hôpital du St-Esprit de Beaucaire, le lieutenant de police le charge, avec son collègue Anthoine de Martinez, M.O. de Tarascon, d'expertiser le mobilier suspect qui aurait été utilisé par les dits Frères à des fins occultes. Les Consuls les avaient accusés de :

au lieu de s'acquérir la gloire du ciel en servant les pauvres de toute leur force, ne travaillaient qu'à s'approprier les biens d'iceux et à les convertir à leurs particuliers usages... et ont dressé dans une chambre de l'hospital deux grands fourneaux dont ils se servaient pour la fusion des métaux...

En réalité, plus que de magie, le lieutenant de police soupçonnait les Frères d'avoir monté tout un matériel destiné à la fabrication de la fausse monnaie. Mais il paraît néanmoins assez invraisemblable qu'un tel atelier pût être installé dans un établissement public, et de plus, dans une des salles les plus en vue de l'Hôpital, (Salle de Réunion de la Commission en 1904). Le rapport des deux experts fait preuve de circonspection.

Cf. Dr. N. Julian : « Les Hôpitaux de Beaucaire » avant la Révolution (1150-1790). Archives de l'Hôtel-de-Ville.

Renseignements et brochure communiqués par M. Gabriel Descomps, docteur en pharmacie, Tarascon.

Document :

Nous Jean Darmin vieux, maître orphèvre en la présente ville de Beaucaire, et Anthoine Martinez, aussi maître-orphèvre en la ville de Tarascon, experts comis et deputed par Pierre de Béringuier, Conseiller du Roy, lieutenant de viguier en la ville de Beaucaire, commissaire deputed par la cour de Monsieur le Sénéchal de Nismes, Rapportons nous estre transportés dans ledit hospital et montés dans ung grand membre hault qui ce confront de bize, la Grand-Rue, du Marin autre membre dudit hospital, du levant autre membre dudit hospital et du couchant, Jacques Dor, mareschal de forge, en estant en présence de MM. Sévenier, Chevrier et Bronzet, Consuls, Gouverneur et Viguier de la présente ville et de noble Jean Denys de Guibert, Seigneur de la Rostide et Sieur Thomas André bourgeois, aurions trouvé en premier lieu deux grands fourneaux dans l'un desquels s'y serait trouvé deux onces ou envyron de grain d'estain fondu et parmi les cendres aurions trouvé diverses pierres de letton mal fondu du poids envyron un marc. Comme aussi avons trouvé la quantité deux onces d'antimoine fondue, plus dix onces envyron autre antimoine en roche, envyron deux boëtes de terre dans lesquelles il y avait un peu de mercure; plus deux creusets dans lesquels il n'y avait rien fondu mais bien dans iceux y avait esté calciné des drogues, puis aurions trouvé deux fioles, l'une vuide de capacité de quatorze pots, l'autre de capacité d'un demy pot dans laquelle il y avait deux livres d'eau forte ou environ avec entonnoir, le tout en verre. De plus une pierre mavon dans lequel il y avait creusé pour jeter trois lingots, plus dans un autre mavon y aurait trouvé ung moule de cuillier. Davantage une pierre terre argille dans laquelle y avait le moule d'une targette avec un muffle séparé. Enfin la quantité de six livres ou environ autre terre semblable au tripoli broyé et aussi une paire de moules, plus deux vases verre proprement appelées cornues, l'une de celles luttée; plus un marbre jaspe de la longueur et largeur d'un pas carré et finalement aurions trouvé ung mortier de la terre de laquelle les potiers se servent ordinairement et lesquelles choses pouvaient servir et estre utiles, sçavoir :

La terre semblable à tripoli à mouler plusieurs ouvrages; l'eau forte et le mercure pouvant servir à dorer; l'antimoine servant à affiner l'or et les fourneaux à fondre la quantité de 15 marcs.

Et tel est nostre rapport auquel avons procédé sellon Dieu et conscience et espérant qu'avons satisfait ayant prins pour nos peines et vacation la somme de douze livres.

II. BERNARD.

1688. 14. VII. Décédé à cette date. *La maison et logis où l'on avoit pour enseigne "La Celle" située dans l'enclos de la ville à la gache du marché, composée de quatorze membres, qui lui appartenait, est vendue aux enchères pour le prix de 2000 livres.*

AD. HG. B 49552 : Ordonnance de décret pour Sieur Jean Martin contre les hoirs du Sr Bernard Darmin.

Un exploit du baille de la sénéchaussée du 22 mars 1689, intime à la veuve *dud. feu Bernard Darmin, m^e orphevre de la dite ville de Beaucaire* d'avoir à comparaître ce même jour, à 11 heures du matin devant la porte de la maison vendue pour prendre connaissance du décret et remettre la maison à son acquéreur : *et la d. heure de onze heures estant advenue et la surcréance d'icelle passée, j'ay prins le d. Sr Martin par la main droite et fait antrer et sortir de la d. meson, lequel ay mis en sa possession réelle et actuelle et corporelle de la d. meson pour en jouir désormais comme de sa chose propre et légitimement acquise pour en jouir en ces plesirs et volentes, et a cet efaict luy ayant remis entre les mains les clés de la dite meson...*

Les DARNAUD, M^sO^s de Toulouse.

I. BERNARD, dit *Darnaud aîné.* (1757! - 1799...).

Fils de François, dit Mirepoix, m^e tailleur de Tlse, et de Marie Fournier, épousés en 1742.

Épouse Françoise Roucairol.

1773. 10. I. Son père le place en apprentissage pour 7 ans chez Barthélémy Samson, nourri et logé au prix de 600 livres, le maître promettant *de luy montrer à désigner, modeller, cizeller et la grosserie.*
Le contrat est annulé le 22 février 1787 par la veuve du maître.

1787. 26. II. Présente son chef-d'œuvre : *un porte huilier, jugé bien fait.*

Le J.M. lui fait subir un véritable examen :

Combien sur un marc d'argent à 11 den. 5 gr. en faut pour le mettre au titre de l'ordonnance : a répondu qu'il en faut autant de l'un que l'autre; combien de l'argent il faut sur un marc d'argent à 11 d. 5 gr. pour le mettre au titre de celui de 11 d. 10 gr. : a répondu 64 grains d'alliage; combien sur 3 onces d'or à 22 carats faut d'alliage pour le mettre au titre de 20 carats : a répondu qu'il en fallait 2 gros.

Reçoit ses Lettres le 8 mars, les certificats de son dossier signés par le R.P. J-F. Servat, Grand-Carme, 26 ans, et par les maîtres Joseph Salettes et Blaise II Décamps.

Darnaud est imposé au titre du Vingtième-Industriel de 9 livres en 1787 et 88, de 12 en 89 et de 11 en 1790.

Prend pour apprenti François Claverie en 1787.

1798. 31. I. Figure sur la liste des 37 orfèvres exerçant à Tlse à cette date, et sur celle du 4 janvier 1799, section 6, n^o 39.

AD. HG. B 25 ; 1E 1330 ; 3E 1270, 14029 et 10822 ; L 2318.

L'acte de sa réception le prénomme : Jean-Aimé-Bernard Darnaud-Mirepoix.

Sa mère décède le 25 avril 1801, partageant ses biens entre ses 11 enfants, dont 2 prêtres et plusieurs habitant Madrid et Barcelone.

Lui-même avait testé le 17 juin 1793 pour léguer sa « légitime » à sa très chère mère, et instituer la citoyenne sa très chère épouse son héritière universelle.

II. CLAUDE, dit *Darnaud cadet.* (1759!-1799).

Frère Cadet du précédent.

1774. 21. X. Son père le place en apprentissage chez J-B. Baron pour 7 ans prenant date du 1^{er} sept. dernier, au prix de 500 livres, logé et nourri, entendu que les 3 premières années *il pourra aller une heure par jour chez un maître pour apprendre le dessin à la charge par ledit apprentif dès avoir pris leçon se retirer dans la boutique du d. sieur Baron pour y remplir son devoir...*

Le contrat est annulé le 24 juillet 1783. En plus de son temps, Darnaud reste un an chez Baron en qualité de compagnon.

Nous n'avons pas la date exacte de son accession à la maîtrise. Mais il figure à partir de 1788 sur la liste des imposés du Vingtième-Industriel pour 10 livres cette année-là, pour 14 en 1789 et 12 en 1790.

1798. 31. I. Figure sur la liste des 37 orfèvres exerçant à Tlse à cette date; figure également sur celle du 4 janvier 1799, section 6, n^o 37.

1799. 21. VII. Condamné à payer 234 francs à la demoiselle Rose Marty pour 5 marcs 5 onces 2 gros de matière d'argent qu'elle lui avait remis, en vue de lui confectionner *certaines ouvrages d'orfèvrerie.* Lorsque Claude D. verse cette somme, l'année suivante il est dit "propriétaire" et a abandonné le métier.

AD. HG. B 25 ; 1E 1330 ; 3E 1271, 1289, 10820 ; 4E 2370 à 2381 ; L 2318.

Claude avait épousé Anne Apas dont il eut : Jeanne-Marie-Magdeleine, le 24 juin 1786 (+ 2. XI. 1787); Mative-Antoinette-Magdeleine, née le 24 nov. 1787, filleule de son oncle Magdeleine-Barthélémy Darnaud,

prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Comminges ; Jean-Bernard, le 9 janv. 1790 (+ 7. VI. 1794) ; Jacques, le 11 juillet 1791 et Joseph, le 22 janv. 1793.

III. JOSEPH.

Frère des précédents.
Établi en Amérique. Décédé avant 1801.

AD. HG. 3E 10824 f° 230 v°.

Les DARQUÉ, C^sO^s à Toulouse.

I. GEORGES.

Travaille en 1639 pour Bernard Bruchon.

II. RAYMOND.

Son père Jean, m^e tailleur d'habits, le place en apprentissage le 14 fév. 1640 chez Guillaume Raffanel, nourri, entretenu et logé, au prix de 40 écus.

AD. HG. 3E 1667 et suiv.

Raymond est propriétaire d'une maison devant le puits des Carmes, louée à l'orfèvre Jean St-Raymond. Le 3 fév. 1643, après le décès de son père (1640), Raymond ramène le loyer de 150 à 120 livres. Le M.O. Gaston Coulom signe l'acte.

DARREUS, Jean, Batteur d'Or de Montpellier.

Témoin le 1^{er} déc. 1400 dans un acte testamentaire des not. P. Bordon et P. de Pena.

AD. H. Recueil Coste xxxiii, n° 93 f° 110 : *batitori foliorum auri et argenti*.

Les DARTIS, M^sO^s à Montpellier.

I. PIERRE I (1639! 1719).

Né à Frontignan. Fils de Jean, marinier, et de Catherine Reboul.

1658. 12. VII. Sa mère, veuve, le met en apprentissage chez P. Minjac, pour 8 ans. Le contrat est annulé le 14 nov. 1668.

1681. 15. VII. Reçu devant le sénéchal, par Lettres que le J.M.M. considère *comme nulles et non advenues*. Accepté par lui au titre de *maître surnuméraire*, Dartis insculpe son poinçon : *lettres alphabétiques P, D. un dard entre deux, un croissant au dessous, un point au dessus, l'un sur le P et l'autre sur le D, une couronne au dessus*.



En réalité Dartis avait introduit sa demande depuis 1679. Et bien que le corps soit au complet, composé de 6 maîtres catholiques et de 6 maîtres réformés, il prétendait qu'il devait l'être de 8 maîtres catholiques et de 4 réformés. Et les opposants craignant les réactions du pouvoir avaient admis que Dartis siègeât au sein de la jurande sous la couverture de *maître orfèvre de Frontignan*.

C'est le 25 mars 1682 qu'il obtiendra sa consécration de maître à Montpellier, produisant pour caution Joseph Audibert, md. de M., exhibant son chef-d'œuvre, *un pot à paste*, et insculpant le nouveau poinçon dont il entend se servir : *marqué d'un P et d'un D, et d'un dard au milieu des*

dites lettres, deux poincts à costé, le tout couronné d'une couronne ouverte. Dartis sera élu garde en 1683, 1691, 1699 et 1707. Procèdera à des inspections avec le Fermier des Droits, pourchassera les ouvriers en chambre, réalisera les emprunts de 1692.

- 1685-1703. Au cours de ces années, Dartis est le plus fréquemment appelé parmi les orfèvres à exécuter les travaux du chapitre cathédral, comprenant de nombreuses remises en état et des ouvrages neufs. Parmi ces derniers nous avons relevé un ciboire et un soleil d'argent pour l'église de St-Bauzille-du-Putois en 1688, deux encensoirs pesant 7 marcs en 1703, façon payée 45 livres, les droits se montant à 14 livres 17 sols. Le total des sommes encaissées atteint un millier de livres.
1707. 20. IV. Imposé de 20 sols mensuellement par l'assemblée, cette imposition corporative étant affectée à l'extinction des dettes du corps.
1709. 4. I. Cède à son fils Pierre II ses outils propres au métier et les droits qu'il a conservés de tenir boutique à Frontignan.
1719. 28. XII. Acte de son décès, 80 ans.

AD. H. B 461, 489-498; C 6942; G 1982 et 2513; Bizeray 204; Cornier 310 et 354; Navarre 402, 423 et 475; Vialla 120/71.

La mère de Dartis avait testé le 16 déc. 1661 l'instituant son héritier universel. Elle n'avait alors que lui et une fille, Antoinette, mariée à un marinier de Frontignan. Le testament contenait une clause résolutoire : *cor mundum crea in me Deus et spiritum rectum innova in viscerbus meis*. Tout testament postérieur, ne contenant pas ce mot à mot, était décrété nul.

Dartis épousait le 29 avril 1668 Marie Lafoux, fille d'Étienne et de Marie Consolle. Les maîtres Bimard et Bellez étaient témoins. De cette union naissaient 6 fils et 5 filles : Catherine en 1670, décède célibataire en 1747; Marie, en 1671, ne vit que 2 ans; Marguerite en 1673, ne vit que 2 ans; Pierre qui suit; François qui suit; autre Pierre en 1679, ne vit que 2 ans; Joseph, qui suit; Claire, en 1683, teste célibataire en 1753 en faveur de son neveu Barthélémy Dartis, décède en 1761; Nicolas en 1685; Marie en 1687, filleule d'Alexandre de Robert, seigneur de Villar, commandant de la Citadelle, ne vit que 2 ans; autre Pierre qui suit (AM. M. GG 224 à 233, 248, 275 et 295).

II. PIERRE II (1675 + 1742).

Fils du précédent. Né à M. le 24 mars 1675, bapt. le 31. Par. : Pierre Minjac. Mar. : Jeanne Lafoux.

1708. 19. XII. Reçu maître pour Frontignan au lieu et place de son père démissionnaire, ayant exécuté pour chef-d'œuvre : *une fourchette à la romaine à quatre branches*. Donne pour caution de 10 marcs d'argent François Lafoux, m^e menuisier, et insculpe son poinçon (reproduit à la marge du document) : *P.D.*, avec un poinct au dessus de chaque lettre et un dard au milieu dont la pointe est en bas et une couronne au dessus.



1742. 1. X. Décédé; inhumé le lendemain.

AD. H. B492-501. Bizeray 204 et 232, Navarre 505.

Pierre II épousait le 12 fév. 1709 la veuve du M.O. Pierre Fiquet, Jeanne Tachy, qui lui apportait 1000 livres de dot dont 500 en espèces et bijoux et 500 en *cuivre à faire ver de grix*. Les 3 frères de l'épousé, François, Joseph et Pierre III étaient témoins.

Ce même contrat de mariage comporte un abandon de Pierre II *de ses droits de légitime paternel contre les fraix de métrise de maître orphèvre de Frontignan qu'il (Pierre I) a payés et les outils propres au métier : un treillis, un establier; une enclume; un tas; une bigorne; une lingotière; deux estampes à cuillers; deux poinçons à frapper; une paire balances; un poids de marc; un ban à tirer avec ses tenailles; une paire de soufflets; deux marteaux et deux filières...* Pierre I donne également à son fils une pièce de terre-champ de 5 à 6 sétérées, et une vigne muscat, le tout sis à Frontignan, évalué 900 livres.

Pierre II ne paraît avoir guère exercé à Montpellier bien qu'il s'inscrive aux Pénitents-Blancs en 1721 avec la qualité de *maître orfèvre de Montpellier* résidant à Frontignan et qu'il assiste à une assemblée de jurande en 1732. Mais son acte de décès le qualifie de « bourgeois » et non d'orfèvre.

III. FRANÇOIS (1677 + 1748).

Frère du précédent. Né à M. le 1^{er} fév. 1677, bapt. le 4.

1708. 10. II.

Requiert devant le J.M. la place vacante de Pierre Fiquet décédé. Le 28 avril le juge lui donnera la préférence sur 7 concurrents et il présentera son chef-d'œuvre le 14 juillet : *un aspersoir ou gouspillon d'argent*. Mais ce ne sera que le 13 mars 1732 qu'il sera admis à présenter sa requête à Nicolas Foy, seigneur de Saint-Maurice, *commissaire de Sa Majesté pour le fait des Monoyes en la Province de Languedoc et Généralité de Montauban*.



Le 21, la jurande donne son agrément et il reçoit ses Lettres le 22. Donne son père pour caution de 10 marcs d'argent, prête serment et fait insculper son poinçon, reproduit à la marge du document... *représentant les lettres alphabétiques F D, avec un point au-dessus de chaque lettre, une fleur de lix, et un dar pardessous, et une couronne par dessus*.

François sera garde en 1718-1720 et 1730-1732. Il aura pour apprentis son fils Pierre en 1726 et son neveu Pierre-Pascal en 1732.

1733. 10. VII.

Le J.M. lui signifie qu'il doit faire insculper son petit poinçon pour l'or. Ce qu'il fait le 14 décembre : *lettres F D, un dard entre elles, une étoile au-dessus, deux points*.



1742. 7. XI. Signant le contrat de mariage de son fils Pierre, il lui remet *tous les outils qui luy ont servi et lui servent actuellement pour travailler d'orphèvrerie, quy sont dans sa boutique*.

1748. 8. XII. Acte de son décès survenu la veille.

AD. H. B 462; B 492 à 506.

AM. M. GG 22 et 248 à 250 (R.P.).

AD. H. Not. Bizeray 232 et 233; Vialla 190.

François avait épousé en premières noces, le 11 fév. 1714 Priscille Blanchard, fille de Michel B. et de Marie Bestiou, dont il eut Pierre qui suit, et Jean-François en 1721, décédé en 1730.

Priscille Blanchard décède à 28 ans le 23 fév. 1722 et François épouse en secondes noces, le 8 juin 1724 Marie Vidal, fille de Pierre, et de Marie Rouveirole. Ses trois frères, Pierre II, Joseph et Pierre III sont témoins.

IV. JOSEPH (1681! + 1744).

Frère du précédent.

1719. 4. IX.

Reçu M.O. à la place devenue vacante au décès du M.O. Jean Fabre. A présenté pour chef-d'œuvre *un gobelet d'argent rond, avec son pied tout uni*. Donne pour caution de 10 marcs d'argent son frère François. Prête serment et fait insculper son poinçon, reproduit à la marge, *représentant les lettres alphabétiques I D, deux dartz en sautoir, une couronne par dessus, avec deux pointes au-dessous, et une fleur de lix au bas*. Le 14 déc. 1733 Joseph fera insculper son petit poinçon pour l'or reproduit en marge : *les lettres, I, D, avec une petite fleur de lys au dessus et deux points sur les lettres*.



Élu garde en 1720 et 1728. Assiste aux assemblées de 1720 à 1732. Aura pour apprentis ses 2 fils Jean-Joseph et Pierre V, qui suivent.

De 1723 à 1729 Joseph travaille couramment pour le chapitre cathédral (détails aux références ci-après).

1744. 24. IV. Décédé; inhumé le 25.

AD. H. B 462, 497-501; Bizeray 232, 253, 259; Jonquet 68, Navarre 505, Vialla 190.

Joseph épousait le 19 fév. 1721 Catherine Laurens, fille de Jean L., md. fustanier, et de Priscille Reynaud dont il eut : Jean-Joseph qui suit; Pierre-Pascal qui suit; Catherine en 1724, décédée à 4 ans; Nicolas-Noël en 1725; autre Pierre, qui suit; Jacques en 1728, décédé à 2 ans; Pierre en 1729, décédé à 6 ans, et Jean-Gaspard en 1732 décédé à 4 ans (AM. M. GG 166 et 250 à 261.)

La veuve continua à travailler sous son poinçon avec ses 2 fils, Pierre V et Pierre-Pascal. Au mariage du premier, en 1750, elle s'engage à l'occuper jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'une maîtrise et à payer ensuite les frais de son établissement.

Parmi les nombreux travaux exécutés par Joseph Dartis pour le chapitre de la cathédrale, citons, hors les réparations d'entretien courantes dont il a la charge;

en 1723 : pour le dit chapitre :

un ciboire pesant 2 marcs, 2 onces et demi, le métal lui étant fourni.

Pour cette fourniture et divers travaux émerge de 343 livres 4 sols 6 deniers.

en 1725 : 2 goupillons et 2 burettes pour la cathédrale .

Pour l'église de Lattes :

Deux crémières avec leurs fioles d'argent, don l'une doit servir pour l'administracion du Sacrement du batême et l'autre de lestremoncion, pezent six onces demy ternal a rezon de 45 livres 6 sols le marc y compris le droit du Roy et 18 livres de fason avec leur coffre de basane.

en 1732 : un état arrêté au 4 juin se monte à 46 livres, un second du 11 décembre à 120 livres 16 sols 10 deniers.

Ces états concernent surtout des réparations : navette, chandeliers des choristes, bénitier, fourniture d'une croix d'argent à l'antien calise doré, l'avoir redressé et mis en couleur, réparé 2 encensoirs et la croix processionnelle, etc.

Plus importants sont les travaux facturés le 12 novembre, même année :

les deux chandelliés d'acolite que j'ay fait pour Messieurs les chanoines du Vénérable Chapitre de l'église Cathédrale St-Pierre de cette ville pezent douze marcs six onces d'argent, mont à rezont de quarante neuf livres trois deniés le marc 624 ll. 18 s. 2 d.
Controlle de douze marcs six onces à trois livres sept sols trois deniers le marc 42 ll. 17 s. 6 d.
Fason 100 ll.

767 ll. 15 s. 8 d.

Sur quoy j'ay receu les deux chandelliers vieux qui on pezé cinq marcs un once trois gros d'argent qui monte à rezont de quarante sept livres dix sols le marc 245 ll. 12 s. 6 d.

me reste deu 522 ll. 3 s. 2 d.

Est joint au dossier un rapport non daté faisant état de la chute d'un grand chandelier d'argent, qui s'est cassé en tombant. Dartis en avait déjà réparé cinq... il propose de prolonger l'âme de fer des chandeliers et de la fixer par des vis dans le marbre de l'autel, de manière à ce qu'ils ne puissent plus « *vaziller* ».

ŒUVRES :

Cuiller à olives. 1729-1730 Appartient à M. H.S., Montpellier.

Porte-huilier, sur 4 patins à deux anses fermées, 1738-1739. A M. de La R., Montpellier.

Écuelle à oreilles, couverte, décor d'arabesques sur fond amati 1739-1740. A M. H.S., Montp.

V. PIERRE III (1689 + 1759).

Frère du précédent. Né le 4 août 1689, bapt. le 10.

1720. 8. I. Sollicite la maîtrise. Agréé par la jurande, exécute son chef-d'œuvre : *une cuiller*.

1720. 28. XI. Il épouse Jaquette Granier, fille de Raymond G., et de Marie Boissier. Le contrat avait été signé le 23 du même mois. Le fiancé était assisté de ses 3 frères et de ses 2 sœurs; la fiancée, de sa mère et de son oncle Barthélémy Boissier, m^e faïencier. La dot est de 1500 livres, les époux devant être logés et nourris pendant un an, ce qui équivalait à une augmentation dotale de 500 livres. Pierre I Dartis cédait à son fils une terre à Frontignan, divers meubles, la moitié de ses outils d'orfèvre et une chambre meublée pour y loger un compagnon.
De cette union naîtra Barthélémy, qui suit.

1722. 22. III. Acte du décès de sa femme, 32 ans.

Le 15 oct. suivant il épouse en secondes noces Anne Laurens, fille de Jean L., m^e fustanier, et de Priscille Reynaud.

Le contrat est daté du 14 septembre précédent. Ses deux frères Joseph et Pierre le signent. La dot est de 2 500 livres.

De ce second lit, il aura Marie en déc. 1723 qui épousera en 1756 Jacques Vabre, propriétaire en 1773 d'une manufacture de faïence de terre de pipe; Pierre, en 1726 (+ 1730); Noël, qui suit; Marie-Catherine en 1731 et Jacques, qui suit.

1729. 26. III.



Il est reçu maître à la place devenue vacante par la démission de Pierre Bazille. Donne pour caution de 10 marcs d'argent son frère François, *et insculpe son poinçon reproduit à la marge.*

Dartis sera garde en 1732-1734. Assiste aux assemblées de 1730 à 1734. Aura pour apprentis ses fils Barthélémy et Noël.

Le 14 déc. 1733, il insculpera son petit poinçon pour l'or, *représentant les lettres P et D, avec une petite couronne au-dessus, reproduit sur le document.*



Abandonne le 3 oct. 1759 à son fils Barthélémy les outils de son métier. Décède le 2 nov. suivant.

AM. M. GG 249 à 258; 273; 275; 295 et 167.

AD. H. B 462 et B 500 à 503; Bizeray 253; Billotte 95; Navarre 500 à 505; Vialla 190.

Sur les Boissier, faïenciers, et sur J. Vabre, Cf : J. Thuile, « *La Céramique Ancienne à Montpellier* », Paris 1943.

CEUVRES :

Platerie courante et couverts de table.

VI. PIERRE IV (1715 + 1789).

Bapt. à Montpellier le 1^{er} janv. 1715.

Fils de François et de Priscille Blanchard.

1726. 25. X. Son père le prend en apprentissage pour 6 ans.

1740. 14. VIII. Reçu M.O. à la place laissée vacante par le décès de Pierre Chabanety. Cautionné de 10 marcs d'argent par son père. Prête serment et insculpe ses poinçons pour l'argent et pour l'or, reproduits à la marge du document. Garde en 1765-1767.



Assistera aux assemblées de 1765 à 1776.

Aura pour apprentis : Pierre Reboul en 1765, ses fils Pierre en 1758, Barthélémy en 1773 et Noël en 1776, et en 1782 J.H. Siau.

Fournira les cautions de 10 marcs d'argent d'André Rouzier en 1756, de Jules Dussuc en 1759 et de Mathieu Bouillon en 1779.



1742. 27. XI.

Il épouse Marie Thomas, fille de feu François, ménager, et de Marie Brontier.

Le contrat avait été signé le 7 du même mois. La fiancée s'était constitué une dot de 3000 livres par légat de son père, décédé; sa mère y ajoutait 2500 livres et son fiancé 600. De son côté, François Dartis donnait à son fils la moitié d'une vigne au terroir de Frontignan, une maison toute meublée qu'il avait au dit lieu, quatre muids de vin muscat, et ses outils d'orfèvre, le tout évalué 4000 livres, auxquelles sa marâtre ajoutait 1000 livres. Le contrat était signé par ses oncles Joseph et Pierre III, par ses cousins Barthélémy et Jean-Joseph, en tout par 26 Dartis.

De cette union naîtront : François, en 1743 (+ 1746); Marie, en 1745; Pierre, qui suit; Joseph-François, en 1750 (+ 1752); Anne, en 1753; Marie-Christine, en 1754 (+ 1756); Barthélémy, qui suit; Noël, qui suit; Jacques, en 1763; Jean-Jacques, en janv. 1765, décédé en juillet suivant.

1766. 13. XII. Contrôle de ses poids de marcs et balances.

1744. 11. XI. Signe, avec divers M^s, une requête au J.M. réclamant l'insculpation de nouveaux poinçons.

1779. 31. VII. Fondé de procuration de la jurande du Vigan, fait insculper le poinçon-date de la dite.

1787. 21. IV. Un placet, à propos d'une demande de transfert, nous apprend que l'insuffisance des commandes dont se plaint l'orfèvrerie, l'a obligé de fermer boutique.
1789. 23. I. Acte de son décès. Enseveli le 24 à La Merci. Sa veuve Marie Thomas, décèdera le 3 fructidor an II, (20 août 1794) maison Jaule, rue Sacristie, âgée de 75 ans.

AD. H. B 462 et 463; B 502 à 506; et C 2817.

Not. : Billotte 95; Bizeray 253; Navarre 571.

AM. M. GG 120, 261 à 265; 269 à 273; 276 à 280; 293 et 295.

ŒUVRES :

Cuillers, fourchettes et couteaux en argent doré aux armes des Castries : 1763-1764. Coll. J. Favre de Thierens.

VII. JEAN-JOSEPH (1722 + 1807).

Né et bapt. à Montpellier le 19 mars 1722.

Fils de Joseph, et de Catherine Laurens.

1732. 5. IV. Son père le prend en apprentissage pour 8 ans. Contrat annulé le 7 novembre 1742.

1735. 24. VI. S'inscrit aux « Pénitents-Blancs ».

1744. 25. IV. Décès de son père.

Le 9 juin suivant, Jean-Joseph prend officiellement à son compte la suite de l'apprentissage de son frère Pierre V, commencé chez leur père en 1736.



Il est donc certain que Jean-Joseph a été agréé et reçu à la maîtrise, succédant à son père, mais le document officiel fait défaut. Il s'en suit que ses deux premiers poinçons, reproduits en marge, ne nous sont connus que par ses ouvrages, le 3^e ayant été relevé sur la plaque d'insculpation des Fabricants d'ouvrages d'or et d'argent de 1800 (poinçon n^o 1). Jean-Joseph sera garde en 1749-1751; en 1760-1762; en 1767-1769 et en 1778-1780.



Assistera aux assemblées de 1749 à 1780.

Aura pour apprentis : J.P. Calas en 1767; Castor Audoyer en 1779; son fils Louis-Xavier en 1782 et J.J. Cybert en 1789.

Fournira les cautions de 10 marcs d'argent pour Jacques Mercier en 1745; pour Mathieu Mézard et Jacques Castanier en 1753, cette dernière renouvelée en 1764 et 1766; pour Jacques Paulmier en 1755; pour J.J. Maystre en 1762; pour Étienne Paulmier et son frère Pierre V en 1764; pour Jean Beaume en 1766; pour Joseph Chave en 1781 et pour Pierre Chaffin en 1785.



Parmi ses compagnons on peut citer Jacques Mercier, Clément Guilhaumier et Jean Beaume.

1748. 7. I. Il épouse Marie Gardelle, fille de François G., md., et d'Élizabeth Quissac, dont il a, de 1748 à 1766 2 filles et 6 fils.
1753. 17. X. Sa tante Claire Dartis lui lègue 100 livres payables à son décès.
1764. 21. I. Demande une autorisation de port d'armes.
1766. 13. XII. Contrôle de ses poids de marcs et balances. Sera également contrôlé en 1768 et 1772.
1772. 16. VII. Dicte son testament, chez lui, rue Argenterie, *en bonne santé, libre de ses sens*. Lègue à ses enfants vivants : François-Joseph, Pierre, François,

Louis, et Louis-Xavier, ainsi qu'à ses possibles *postums ou postumes*, leur « légitime ». Institue son héritière universelle et générale, sa femme Marie Gardelle. L'orfèvre J.B. Guiraud, signe l'acte.

1774. 11. XI. Signe la pétition présentée au J.M. pour l'insculpation de nouveaux poinçons.
 1807. 10. IV. Acte de son décès, survenu la veille, maison Sarran, rue Argenterie, 87 ans.

AD. H. B 462/463; B 502 à 507; C 6791; Billotte 95; Bizeray 253 et 259; Jonquet 68; Navarre 565, 571 et 581.

AM. M. GG 271 à 292.

Registre de la Confr. des Pénitents, 1755.

Poinçon losangique insculpé sur la Pl., de Montp. (n° 1).

Voici la liste de ses enfants : une fille née et décédée le 25 octobre 1748; François-Joseph, qui suit; Pierre-Pascal en 1751 (+1756); Pierre-Jacques, en 1754 : négociant, épousera en 1784 Suzanne Rey, fille de chirurgien; François-Pierre Antoine en 1755, md., veuf de Magdeleine Carrière, épousera en 1818, à 63 ans, Marie Daussié, 29 ans; Jean-Louis, en 1759 : graveur, épousera en 1789 Marie Brès; Marguerite, en 1760 (+1761), et Louis-Xavier, qui suit.

Sa veuve décèdera le 26 avril 1809, à 83 ans, maison de son fils, rue Argenterie, le décès déclaré par l'orfèvre Casimir Faure.

Nous ne résistons pas au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le certificat délivré le 20 nov. 1745 par Jean-Joseph à son compagnon Jacques Mercier, échantillon de l'orthographe de l'un des très bons orfèvres du XVIII^e siècle : *je cosigé Jean Joseph Dartis metre orphevre de sette ville sertifion a tout se qui appartiendra que le Sieur Jacques mercié de la ville de Mio (sic) an rouege antra dan la boutique de feu mont pere le 5 deu moy de may 1739 et quil y travaia jeuque a la faient d'octobre 1741 étan alé an cortan de chez mont père travayé à la ville de nimes chez le Sieur pomié orphèvre. A Montpellier le 19 9bre 1745, Jean Joseph Dartis.*

ŒUVRES :

Calice argent doré 1797-1803. Coll. part. Montp.

Grande croix processionnelle (H = 2 850 m/m) 1798-1807. Exp. : Trésors Égl. 1954, Montpellier, cat. compl. n° XVIII.

VIII. PIERRE-PASCAL (1723 + 1764).

Né à Montpellier le 21 mars 1723, bapt. le 27. Par. : son oncle Pierre III Dartis; Mar. : sa grand-mère Priscille Reynaud.

Frère du précédent.

Épouse en 1746 Élisabeth Monjol.

1732. 5. IV. Son oncle François Dartis le prend en apprentissage au prix de 300 livres. Le contrat est annulé le 7 nov. 1742, alors que Dartis travaille à Paris depuis 2 ans en qualité de compagnon. Il travaillera ensuite pour sa mère, veuve.

Catholique fervent, Pénitent-Blanc dès l'âge de 12 ans, il paraît avoir joui de beaucoup de crédit auprès du chapitre Saint-Pierre pour lequel il exécutera de nombreux ouvrages en neufs et en réparations de 1746 à 1763. Les reçus que nous avons pu collationner s'élèvent à environ 4000 livres. Comme principales fournitures citons :

- un bénitier pesant 8 marcs 4 onces 4 grains : 548 livres (1746);
- deux encensoirs pesant 10 marcs 2 onc. 4 gr. : 650 livres (1748).
- une masse de chantre pesant 1 m. 4 onc. 1 gr. : 98 livres (1748);
- une navette pesant 1 marc 3 onc. 7 gr. : 93 livres (1748);
- un ciboire argent doré pesant 7 mars 5 onces : 950 livres (1752);
- un ciboire pour l'égl. St-Denis, 4 marcs, 6 onces : 345 livres (1760);
- une croix d'offrande pour l'égl. Ste-Anne : 96 livres (1761);

Le plus souvent le chapitre livrait le métal en lui remettant les vieux vases qu'il était appelé à remplacer : ciboires, calices, encensoirs, navettes, porte-dieu etc...

1763. 27. III. Agréé par les gardes, succédant à son cousin Barthélémy I, décédé. Mais le 28 avril Jean Bellon, qui n'est encore que maître privilégié, fait opposition, demandant pour lui cette maîtrise. Pierre-Pascal rédige un placet, le 4 juillet, qu'il envoie à la C.M.P. pour se plaindre de l'obs-

tacle que met le Sieur Belon. Il est alors confirmé dans sa maîtrise, mais n'en jouira que quelques mois.

1764. 18. I. Décédé. Enseveli le 19 aux Carmes-Déchaussés. Sa veuve Jeanne-Elizabéth Monjol, lui survivra 34 ans. Elle décède le 28 octobre 1798, maison Praslou, rue du Petit-Saint-Jean, âgée de 74 ans.

AD. H. B 463 et C 2817.

AD. H. Not. : Billotte 95; Bizeray 259; Jonquet 68.

AM. M. GG 250, 263, 275. Puis É.C.

Registres Confrérie Pénitents-Blancs, 1755.

Comptes du Chapitre St-Pierre : AD. H. Série G.

IX. PIERRE V (1726-1788...).

Né à Montpellier le 1^{er} oct. 1726. Par : son oncle Pierre III Dartis. Mar. : sa tante, Anne Laurens.

Frère du précédent.

1736. 20. IX. Pris en apprentissage par son père pour 8 ans. Au décès de ce dernier passe chez son frère Jean-Joseph. Le contrat est annulé le 29 déc. 1745.

1750. 22. I. Il épouse Pétronille Molinier, fille de feu Pierre, m^e pâtissier, et de feu Gervaise Ramel. Ses deux frères, Jean-Joseph et Pierre-Pascal, sont témoins.

Le contrat avait été signé le 28 déc. 1749. La fiancée apportait 2000 livres de dot ; la mère de Pierre V prenait le ménage en charge. Pierre devait continuer à travailler pour sa mère avec son frère Pascal. Elle s'engageait à lui donner 400 livres *pour fournir aux frais de maîtrise d'orfèvre, lorsqu'il sera en état de passer maître*, et en cas de partage, 3500 livres, *outils et ustancilles servant à l'orphèvrerie*.

De son mariage il aura : Pierre en 1751, décédé en 1756; Suzanne en 1752, décédée en 1756; Anne en 1753; Marie-Pétronille en 1756; Élizabéth-Marie en 1757; Élizabéth-Pétronille en 1759, décédée en 1763; Jeanne-Antoinette-Pascale en 1761, décédée en 1764; Anne en 1763, décédée en 1767.

1753. 17. X. Sa tante Claire Dartis, lui lègue par testament, autant qu'à ses frères, soit 100 livres.

1764. 21. I. Reçu M.O. à la place laissée vacante par le décès de son cousin Barthélémy, après avoir fait pour chef-d'œuvre *une cuillère à scel (sic) à filet*. Donne pour caution de 10 marcs d'argent son frère Jean-Joseph, prête serment et fait insculper ses poinçons pour l'argent et pour l'or, reproduits à la marge du document.



Pierre D. sera garde en 1764-1766 et en 1774-1776.



Il prendra pour apprentis : Pierre Rigaud, en 1765; Mathieu Bouillon en 1768; Bernard Dubergé en 1773; J.A. Reboul en 1776 et Pierre Barbot en 1786.



Vérification le 22 déc. 1782 de ses poids, balances et registres.

1788. 28. IV. Fournit caution de 10 marcs d'argent pour P. Charavel.

AD. H. B 462 et 463; B 505 à 508; Billotte 95; Bizeray 259 et 294; Navarre 580.

AM. M. GG 251 et 266 à 274 (R.P.N.-D.-des-T.).

A l'instar de ses frères, Pierre V exécute de nombreux travaux pour le compte du vénérable chapitre St-Pierre.

En 1772-1773 le total se montant à environ 1200 livres, se réfère à des réparations de vases sacrés, encensoirs, etc. En travaux neufs : un reliquaire pesant un marc 6 onces 3 deniers à 53 livres le marc et 150 livres de façon soit un total de 243 livres 13 sols. A noter 446 livres pour la remise en état des encensoirs et la fourniture de 7 marcs 12 deniers d'argent pour leurs chaînes.

Travaillera encore pour le dit chapitre en 1785.

ŒUVRES :

Fourchettes, couteaux et cuillers à café aux armes des Castries (Coll. J. Favre de Thierens 1763-1764, et Montpellier Musée Fabre 1770-1771).

Calice argent, 1764-1765. Église St-Pons (Hlt). Exp. Trés. Orf. Églises, Montp. 1954, n^o 70.

X. BARTHÉLÉMY I (1721 + 1763).

Né à Montpellier le 11 juin 1721, bapt. le 12. Par. : son oncle, Joseph. Mar. : sa grand-mère, Marie Lafoux.

Fils de Pierre III et de Jaquette Granier.

1752. 10. VIII. Il est reçu maître aux lieu et place de Jean-Étienne Freboul dont la maîtrise a été déclarée vacante le 31 mai.



Déclare avoir fait son apprentissage chez son père par contrat de 8 années, daté du 12 juin 1731 annulé le 1^{er} avril 1740.

Cautionné par son père pour 10 marcs d'argent. Sera élu garde en 1755-56 et en 1761-62.

Aura pour compagnon Louis Allier en 1758.

1753. 13. XI. Il épouse Marguerite Bally, fille de Pierre, md. et de Suzanne Durrand.

Le contrat avait été signé le 17 oct. La fiancée apportait 2 000 livres de dot et son père Pierre III lui donne *des outils de son métier, des meubles et effets le tout estimé 300 livres.*

1759. 6. IX. Fournit caution de 10 marcs d'argent pour son frère Noël.

1763. 27. III. Décédé la veille, enseveli ce jour aux Pénitents Blancs.

AD. H. B 503.

AM. M. GG 166; 185, et 271 à 276.

De son union avec Marguerite Bally il eut : Suzanne en 1754; Anne en 1756 (+1771); Pierre-Pascal en 1758 et Noël en 1760. Sa veuve lui survit 48 ans, décède âgée de 83 ans, le 14 mars 1811, maison Poutingon, rue Baralerie.

ŒUVRE :

Grande jatte à contours 1756-1757. Appartient à M. H.S., Montpellier.

XI. NOËL I (1729 + 1799).

Né à Montpellier le 4 juin 1729, bapt. le 5, fils de Pierre III et d'Anne Laurent.

1745. 21. V. Son père le prend en apprentissage. Il n'y reste que jusqu'au 25 août 1746, le continue ensuite chez son cousin Pierre IV, du 21 fév. 1749 au 22 nov. 1755.

1759. 6. IX. Il est reçu M.O., ayant exécuté pour chef-d'œuvre : *une bague à une seule pierre.* Fournit caution de 10 marcs d'argent de son frère Barthélémy I, prête serment, et fait insculper ses poinçons pour l'or et pour l'argent dont les empreintes sont à la marge. Succède à son père, décédé le 3 du même mois.



Noël sera garde de 1763 à 1765; de 1773 à 1775, de 1779 à 1784 et de 1788 à 1790.

Il aura pour compagnon Jean-Antoine Gautier, et cautionnera son cousin Noël II, qui suit.



Sera contrôlé pour ses poids de marcs, registres et balances les 13 déc. 1766, 22 déc. 1768 et 13 janv. 1773.

1781. 18. IX. Il épouse Marie Reboul, 33 ans, fille d'Étienne, bourgeois et de Marie Carquet.



Marie Reboul constitue tous ses biens en apport dotal; une tante y ajoutait 600 livres et le curé de Montels, *géméau de la future épouse*, 3000 livres. C'est celui-ci qui officie, et la noce est célébrée au "Mas des Artis", propriété des Dartis, qui a conservé ce nom encore aujourd'hui.

De cette union devaient naître : Catherine, en 1782 (+1783) et Étienne-François qui suit.

1786. 13. IV. Décès de sa femme, 38 ans, inhumée le 14.

1799. 7. II. Décédé, maison veuve Rousset, rue de l'Argenterie; inhumé le 9.

AD. H. B 462, 503 et 508. Violla 265. Plaque Insc. XIX^e s., Montp. (poinçon n° 2).
AM. M. GG 197, 253, 289 et 290 Et. E.C. XIX^e s.

ŒUVRES :

Coupe de calice 1781-1788, chapelle de l'Hôpital-Général, Montp.
Couverts à dessert 1784-1789.

XII. JACQUES (1737-1798...).

Né à Montpellier le 15 novembre 1737; bapt. le 17. Par. : Jacques Laurent. Mar. : Marie Cabot.

Frère du précédent.

1764. 18. I. Succède à la maîtrise devenue vacante au décès de son cousin Pierre-Pascal, mais les documents directs sont manquants.

Désigné M.O. en 1767 lorsqu'il fournit caution de 10 marcs d'argent pour J.M. Laplaine.



Épouse le 1^{er} octobre 1776 Louise Pasquier orpheline de père et de mère, fille de Jean P. et de Magdeleine Grefeuille.

Elle décèdera veuve, le 2 déc. 1802, âgée de 66 ans, à « l'Hospice d'Humanité », sans que nous connaissions la date du décès de son mari et rien d'autre sur lui.

AD. H. B 505.

AM. M. 195, 258 et 290. (R.P.). Et E.C.

ŒUVRES :

Plat ovale à six contours aux armes de Pierre Farjon de Besson (App. aux descendants).
Couverts 1798.

XIII. PIERRE VI (1747-1758...).

Né à Montpellier le 2 nov. 1747, bapt. le 5.

Fils de Pierre IV et de Marie Thomas.

Apprenti de son père, par contrat du 26 avril 1758, enregistré au Greffe de la Cour des Monnaies le 2 mai.

AM. M. GG 264.

A. H. B 462.

XIV. BARTHÉLÉMY II (1757-1803...).

Frère du précédent. Né le 16 mars 1757, bapt. le 20.



Son père le prend en apprentissage le 2 février 1773 pour 8 ans de ce jour. Le contrat est enregistré à la C.M., le 8 du même mois.

Imposé au rôle de capitation de 1789 : sixain St-Paulisle, des Douze-Pans : Dartis, garçon orfèvre : 2 livres.



Reçu M.O. le 10 avril 1796 à la place laissée vacante par le départ du M.O. Étienne I Belleville. Fait état de certificats de compagnonnage délivrés par les maîtres Pierre Dartis, Louis Reynes, Jean Lafoux et Noël Dartis. A exécuté pour chef-d'œuvre : *une bague à pierre*. Donne pour caution de 10 marcs d'argent son cousin Noël I, prête serment et insculpe ses poinçons, reproduits à la marge du document. Les poinçons losangiques ont été insculpés sur la plaque d'insculpation du début du XIX^e siècle. Ils portent le n° 14.



AM. M. GG 273.

AD. H. B463 et Navarre 571.

Barthélémy avait épousé en premières noces Jeanne Ricard, née en 1768 qui décède le 25 mars 1794, maison Maurel, rue Puits-du-Temple. Il se remarie le 12 mai 1795 avec Marie-Jeanne Baumès, née en 1766, décèdera, le laissant veuf pour la seconde fois, le 5 déc. 1803, place de la Province, maison Bourquenod. Nous n'avons plus trouvé trace de Barthélémy au-delà de cette date.

XV. NOËL II : Noël Dartis jeune (1760 + 1818).

Né à Montpellier le 23 sept. 1760, bapt. le 28.

Frère du précédent.

1776. 28. VIII. Son père le prend en apprentissage pour 8 ans. Le contrat sera annulé le 10 octobre 1784.



Noël sera reçu le 29 janvier 1789 à la place de son père, décédé le 25 du même mois.

Donne pour caution de 10 marcs d'argent Noël I Dartis, prête serment et inscrit ses poinçons dont les empreintes sont à la marge...

Installé rue Argenterie.



Inscrit son poinçon losangique sur la plaque n° 2 de Montpellier (Poinçon n° 17).

Noël II décède le 26 sept. 1818 dans sa maison de campagne, terroir de Montels, où il s'est retiré. Inhumé le 28.



AM. GG / 276.

AD. H. B463 et 508.

C'est au « Mas des Artis » (anciennement des Dartis) qui existe toujours, route de Sète, que s'était retiré et que décède Noël, qualifié « propriétaire ».

Il avait épousé le 17 juin 1793 Marguerite Dumont, née en 1776, fille de Jean, m^e cordonnier dont il avait eu le 19 mars 1794 une fille, Elizabeth, qui vécut 3 ans et demi. Il divorçait le 22 février 1800 et épousait le 19 août 1809 une veuve Françoise Guirou, de Pouzols, où elle était née le 28 juin 1764.

Peu après son décès la veuve se remariait pour la 3^e fois, épousant un colporteur, de 22 ans son cadet. Elle décédait à 66 ans le 10 fév. 1831.

XVI. FRANÇOIS-JOSEPH (1750 + 1782).

Fils de Jean-Joseph, qui précède (VII). Né le 19 août 1750, bapt. le 23.

Son père le prend en apprentissage de 8 ans par contrat du 28 juin 1760.

Il épouse le 19 sept. 1780 Catherine Donnat, née 1753.

Décédé le 11 juin 1782. Enseveli le 12 aux Pénitents-Bleus.

AM. M. GG 40, 137, 227 et 289.

AD. H. B 462; Navarre 565.

Catherine Donnat était la sœur de l'architecte Jacques Donnat, gendre du fameux architecte J.A. Giral à qui Montpellier doit le Peyrou. Elle était la fille d'un ancien directeur de l'Hôpital militaire de Calvi (Corse) et avait apporté en dot 1 000 livres en espèces, une terre à la Colombière, plus la moitié des biens dont elle devait hériter de ses ascendants.

Elle mourut veuve, 39 ans, après son mari et dans la maison du dit, rue Argenterie, le 11 mars 1821.

XVII. XAVIER (1766 + 1836).

Frère du précédent. Né le 30 juillet 1766, bapt. le 3 août.



Son père le prend en apprentissage de 8 ans par contrat du 7 mai 1782.

Il épouse le 9 janvier 1802 Marie Salze, 28 ans, qui décèdera le 29 février 1808 après lui avoir donné 2 filles.

Décédé subitement « sans témoin », dans la nuit du 24 au 25 janvier 1836, dans sa maison rue Argenterie. Un constat est dressé par le commissaire de police.

AM. M. GG. 278.

AD. H. B 463.

De ses 2 filles, la première, née en 1803 devait épouser le bijoutier Pierre-Honoré Marquès, et décédait en 1845; la seconde, Marie-Suzanne, née en 1805 décédait célibataire en 1828.

ŒUVRES :

Grand reliquaire base ovale en forme de temple avec niches garnies de saints et saintes. Daté 1808. Église St-Fulcrand à Lodève.

Ostensoir argent 1809-1819. Église de St-Thibéry (Hlt).

Ostensoir argent doré 1819-1835. Église St-Fulcrand, Lodève.

2^e poinçon inscrit sur une table de 37 poinçons du début du XIX^e siècle (Poinçon n^o 29).

XVIII. ÉTIENNE-FRANÇOIS-JACQUES (1784 + 1848).

Fils de Noël I, qui précède (XI). Né le 24 juil. 1784, bapt. le 25.

Épouse le 9 mai 1819 Magdeleine Viols.

Décédé le 25 août 1848, maison Trouilleau, rue de l'Amandier.

AM. M. GG. 290.

De Magdeleine Viols, fille d'un propriétaire foncier il eut 3 fils de 1816 à 1819, qui, tous trois, décédèrent en bas âge. La mère décèdera en 1834, âgée de 49 ans, rue St-Dominique.

Étienne F-J. est le dernier en date des Dartis qui paraît avoir exercé le métier d'orfèvre. Nous ne possédons cependant sur son activité, que les indications puisées dans les registres de l'État-Civil. Nous ne savons même pas s'il fit son apprentissage, car l'année dans laquelle il eût pu le commencer (1790) coïncide avec celle de l'abolition des Monnaies et des corporations. Il est appelé tour à tour « marchand quincailler et joaillier » (1811), orfèvre de 1817 à 1823, propriétaire en 1834, et finit ses jours comme chef de bureau au secrétariat de la mairie de Montpellier.

DASSIEU, François, A.O. à Toulouse.

Son père Jean, m^e maçon, le place le 2 sept. 1680 en apprentissage pour 7 ans chez François Cazabon.

AD. HG. 3E 2149. Il n'est fait aucune mention de prix dans le contrat bien que l'apprenti soit *nourri de dépense de bouche et gîte*.

DAUDÉ, Jacques, M.O. d'Alès.

Fils de Pierre, et de Jeanne Coquère, d'Angers.

C.O. à Nîmes, y épouse le 20 mars 1671 Anne Levieux, fille du M.O. Daniel L.

M.O. à Alès la même année.

Accusé en 1675 d'achats de marchandises volées, proteste contre cette inculpation auprès du J.M.

AD. G. II E-457.

AD. H. B 488.

DAUDÉ, Pierre, M.O. de Mende.

Né à Mende en 1637. Maître en 1672.

Quitte Mende en 1685 pour Montpellier où il travaille en 1688 pour Pierre Freboul en qualité de compagnon.

AM. Mende GG 19 à 24.

AD. H. B 6942.

Illétré. Il avait épousé à Mende, le 4 fév. 1672, Marie Lantelme, 20 ans, dont il eut : Barthélémy, le 5 fév. 1673, décédé le 13 août suivant; Pierre, né le 7 oct. 1674, décédé le 9 sept. 1675; Anthoine-Joseph, né le 24 avril 1676; Jacques, le 2 oct. 1677, décédé le 7 août 1684; Jeanne, née le 28 oct. 1678; Marguerite-Thérèse, le 9 mai 1681; Marie, le 23 avril 1683 et Gabrielle, le 26 mai 1684.

DAUDEMARE, Béranger, Argentier de Montpellier.

Témoin le 30 janv. 1344 (n.s.) dans un acte du not. Jean Holanie.

AD. H. Recueil G. Coste xxxiii f° 162 v° : *Berengarii Daudemaresi*.

DAUMAS, A., Orfèvre à Montpellier.



Insculpe son poinçon sous le n° 16 sur la "Première Planche des Insculptations des Poinçons des Fabricans d'Ouvrages d'or et d'argent du département de l'Hérault".

Pl. Insc. conservée au Contrôle des Contributions Indirectes, à Montpellier. Vers 1830.

Cet orfèvre ne nous est pas autrement connu. Nous inclinons à penser qu'il travaillait dans une ville du département de l'Hérault, sans pour cela à Montpellier même.

Les DAUNAC, M^sO^s de Montauban.

I. PIERRE I (R.P.R.). Né vers 1615.

Reçu en 1640, insculpe son poinçon, grave son nom et son âge, 25 ans, sur la table de cuivre des maîtres de Montauban.



Épouse Jeanne Pompigne dont il a une fille, Jeanne, et les 4 fils qui suivent.

Exerce encore en 1682. Décédé avant 1689. Sa veuve tient à cette date boutique "d'orphevesse".

Musée Ingres. Table d'Insculptation.

II. PIERRE II (R.P.R.).

Fils aîné du précédent.

Appelé : marchand orphèvre, fils d'autre Pierre, aussi md. orphèvre, en 1680, au baptême de son filleul, fils de sa sœur Jeanne.

Qualifié "marchand" en 1682.

AD. T-et-G. : 1E 353 à 363 (R.P.R.).

III. MOISE.

Frère du précédent. Né en 1658 (!).

Reçu en 1688, insculpe son poinçon, grave son nom et son âge sur la Table des maîtres de Montauban.



S'installe *gache de campagne*, au coin des rues du Greffe et des Cordonniers, dans une boutique tenue par la veuve du maître Jean Rey, qu'il épousera le 21 nov. 1692.

Signe en 1689 ainsi que sa mère et ses confrères, un accord avec le receveur des Droits de Marque pour le paiement des dits droits sur une base forfaitaire.

Un arrêté du général des M. de Tlse l'oblige à insculper en 1691 son poinçon sur la table de la M. de Tlse. Il le fera graver et insculper *par les soins du sieur Castaing, tailleur et graveur, à ses initiales, M.D.*

Accusé en 1695 de *billonnage*, nie et rétorque que de tous temps, les orfèvres *ont toujours eu le droit d'acheter toutes sortes de gallons et autres à l'exception des monnaies*, et que l'orfèvre toulousain Masse en avait acheté au vu et au su de tout le monde pour 20 à 25 marcs dans une seule maison.

AD. T-et-G. 1329.

AM. Montaub. E.C. 293 ; Plaq. Insc. Musée Ingres.

AD. HG. B 20.

IV. ÉTIENNE.

Frère du précédent.

Confie le 23 février 1691 son poinçon, *marqué E, D*, à son frère Moïse pour le faire insculper sur la table du greffe de la M. à Toulouse.

V. ABRAHAM.

Frère du précédent.

Il épouse le 18 février 1708 Marguerite Rassery, fille de feu Élie et de Marguerite Chaumat, dont il a une fille Catherine née et décédée le 29 avril 1711 et un fils Jacques, le 24 juin 1712.

Montauban E.C. 304 et 306.

AD. HG. B 20.

DAURE, Antoine, A.O. à Toulouse.

Son père, Jean, m^e ferblantier, le place le 1^{er} février 1747 en apprentissage pour 7 ans chez Antoine-Damien Lagarde au prix de 180 livres.

AD. HG. 3E 1881. Contrat du 26 février, signé par le graveur Antoine Simonin cadet ; convenu que l'apprenti *pourra disposer pendant les deux premières années du temps nécessaire pour apprendre à lire et à écrire et pour le dessin.*

DAURE, Pierre, Orfèvre à Toulouse.

Épouse Catherine Foy, dont il a une fille, Ségure, le 15 mai 1584.

AM. Tlse. GG 3 (R.P. La Dalbade).

Les DAURIO, C^os à Toulouse, Orléans, Madrid.

I. JEAN-LOUIS : Toulouse.

Né en 1757. Fils de Bernard, bourgeois de Tlse, et de Bertrande Claria.

C.O. à Tlse en 1783. Absent en 1789 lors du décès de son père. De retour en 1790, travaille pour Antoine Gailhard et, après le décès de ce maître en 1793, pour Louis Landes.

II. BERNARD : Toulouse, Orléans, et Madrid.

Né en 1760. Frère du précédent.

Placé en apprentissage par son père chez Louis II Samson au départ du 7 juillet 1777 pour 7 ans, au prix de 500 livres, Samson devant lui apprendre le dessin *pour le dispenser d'aller à l'Académie.*

Au décès de ce maître, passe chez Louis III Samson qui le gardera sans prix jusqu'au 1^{er} juillet 1784 *convenu que si le d. Daurio est tenu de marcher pour le service de sa Majesté en sa qualité de soldat provincial, le sieur Samson n'aura aucun recours sur lui pour réduire le temps qu'il pourra manquer...* Le contrat est annulé le 24 avril 1785.

Au décès de son père en 1789, est établi à Orléans, rue Royale, paroisse St-Paul.

En 1792 il est à Madrid, où nous le rencontrons jusqu'en 1797, domicilié rue St-Georges n° 5.

III. JEAN-PIERRE : Madrid.

Né en 1767, accompagne à Madrid son frère Bernard qui précède.

Donne de cette ville, le 5 avril 1793, procuration pour son acceptation du prix de 6000 livres que Dominique Prévost propose pour l'achat du domaine de Cugnaux, figurant dans l'héritage de son père.

Qualifié monteur de boîtes d'horloge.

AD. HG. 3E 26545 et suivants.

Dominique Prévost était le beau-frère des 3 Daurio, ayant épousé leur sœur Jeanne.

Leur père était de famille bourgeoise aisée. Outre le bien qu'achète après son décès Dominique Prévost nous lui connaissions un immeuble près la porte du Bazacle, qu'il avait vendu en 1777 pour le prix de 7735 livres, et une maison au Port-Garaud que ses héritiers vendent également en 1792 pour le prix de 10.000 livres. Il était le frère cadet d'Antoine D., procureur au Pt. (1699 +1771).

DAUVERGNE, Laurent, C.O. à Montpellier.

1746. 24. XI. Cité, comme témoin.

AM. M. GG 179.

DAUX, Guillaume, C.O. à Toulouse.

Fils de François, chirurgien-juré de Tlse, et de Jaquette Donat.

Sa mère, veuve, le met le 10 fév. 1743 en apprentissage pour 7 ans chez Bernard Vinsac, au prix de 198 livres.

Daux quitte Vinsac en 1746 et, de son consentement, se remet le 15 oct. de cette année chez Jean-Antoine Marin pour le temps restant à courir sur les 7 ans. Enfin le 5 fév. 1764 se place pour un an, *pour se perfectionner dans son art* chez Louis II Samson.

Daux épouse en 1764 Marie Combes, fille de Pierre, brassier, et de Marguerite Bonne, de Réalmont, qui lui apporte 100 livres de dot.

AD. HG. 3E 4476, 2814, 1261 et 10749.

DAUZON, Jean, C.O. à Montauban.

Décédé le 14 mai 1700, âgé de 28 ans, inhumé le lendemain au cimetière de St-Étienne-de-Tescou.

AM. Montauban, R.P. St-Jacques 298.

DAVID, Jean, A.O. à Toulouse.

Né à Tlse, rue St-Rome, en 1702, fils de Barthélémy, md., et de Marie Bonnel.
Sa mère, veuve, le met en apprentissage le 17 avril 1714 chez Pierre Martin pour 8 ans, au prix de 200 livres, et se chargeant de son entretien, *aura soin de faire enregistrer le présent contrat d'apprentissage tant dans le livre de la communauté des sieurs orphèvres que au greffe de l'hostel de la Monoye.*

AD. HG. 3E 4622.

DAVID, Pierre, M.O. à Cahors et Montauban.

Épouse Isabeau Bosquet dont il a de 1573 à 1579, 2 fils et 3 filles, tous nés à Montauban.

En 1573 il était dit : *orphevre de Cahours*, mais perd cette appellation par la suite.

AM. Montaub. XII GG 3 et 4 (R.P.R.).

Les 5 enfants sont : Jean, baptisé le 19 janv. 1573 ; Jehanne, le 7 mars 1574 ; Rachel, le 17 déc. 1575 ; Élizabeth, le 22 oct. 1577, et Pierre, le 20 fév. 1579.

DAVID, Pierre, M.O. de Castelnaudary. (1754 + 1783).

Né à Albi le 16 août 1754, bapt. le 26.

Fils de François, billardier, et de Marie Douat.

Décédé à Castelnaudary le 14 sept. 1783. Inhumé le 15.

Qualifié : *marchant orphèvre natif d'Alby, ht. Castelnaudary.*

AD. Tarn. 1E 725 f° 76 v°.

AM. Castelnaudary E.C. 72 f° 141 v°.

DAVIDAN, Guillaume, A.O. à Toulouse.

Fils d'Antoine, m^e potier d'étain, et d'Anne Reynaud.

Sa mère, veuve, le met en apprentissage le 7 mars 1647 chez Guillaume Raffanel, pour 7 ans, sans prix, *en considération de l'amitié que led. Raffanel porte aud. apprentif pour être son parrain.*

AD. HG. 3E 1724.

Les DAVINÈS, Orfèvres à Figeac.

I. ANTOINE : père de Pol, qui suit.

II. POL.

Placé par son père en apprentissage le 19 oct. 1644 chez Bernard Destival pour 6 ans au départ de la Toussaint venant, au prix de 150 livres.

Témoins les maîtres Louis Escudié, Pierre Durand et Jean Fraisse. Le contrat est résilié l'année suivante, le 27 mars, l'apprenti ayant été atteint d'infirmités.

AD. HG. 3E 1671. (Voir Tome I, p. 85, cité à "Avynès").

Les DAYDÉ, M^{SO}s de Toulouse.

I. RAYMOND I (+ 1618).

Fils de Guiraud, m^e boulanger.

Reçu maître le 14 sept. 1598, présenté par les gardes aux capitouls devant qui il prête serment. Paye les droits à la ville et aux hôpitaux, inscription 25 sous trns.

Garde en 1599, 1603, 1608, 1613 et 1617.

Prend pour apprenti André Lamanière, en 1599, et P. Mailhos en 1608.

Assiste aux assemblées de 1599 à 1617, notamment à celle du 5 nov. 1615 qui entérine les nouveaux statuts.

S'installe rue Peyrolières, maison de Pierre de Viguerie, par bail du 3 déc. 1598 de 3 ans, reconduit jusqu'à son décès.

Dicte son testament le 8 mai 1618, malade, ne pouvant signer. Décède avant la naissance de son fils Charles, le 2 sept. suivant.

AM. Tlse HH 5, 17 et 18; GG 39 à 91, 104 et 120.

AD. HG. 3E 2921; 7610; 3069 et suiv.; 4902.

Daydé épousait le 3 déc. 1598 Marguerite Lamanière, fille de François, m^e serrurier rue des Trois-Rois-Vieux, dont il eut : Pierre en 1600; Françoise en 1602, décédée à 2 mois et demi; Jacques en 1603 (+1611); Marguerite, en 1609; Delphine en 1611; Raymond en 1613; François en 1616; Dauphine en 1617, et Charles, posthume, le 2 sept. 1618, tenu sur les fonts baptismaux par le M.O. Charles de Lindres et Marie Lambert, épouse du M.O. Raymond Pieus.

Lorsqu'il teste, il lui reste Pierre, Raymond, François et Dauphine qu'il fait, avec le posthume qu'il attend, ses héritiers universels, sa femme devenant *gouverneresse et administresse* de tous ses biens. Parmi ces biens figuraient la boulangerie et la maison paternelles et des terres dans le Bordelais.

Veuve, Marguerite Lamanière épousera en 1621 Raymond Desaurs, praticien.

II. JACQUES.

Frère du précédent.

1597. 29. VII. Compagnon. Parrain d'une fille du m^e fondeur Jean Fournier.

L'année suivante il est dit « maître ».

Garde en 1611.

Prend pour apprentis Huguet Albrespy en 1603 et Poncet Gasc en 1605.

1604. 8. VII. Verse 50 livres au M.O. P. Lefebvre pour solde d'un achat de pierres.

1605. 24. IV. Il s'oblige envers les bailles des maîtres blanchiers Raymond Tier et Jean Bon, agissant pour le compte de la « *Confrairie S-Bernardin des Maistres blanchiers et parguaminiers, fondée en l'église des Frères Prêcheurs de Thle : avoir fait et parfaict en bon et deub estat une Image dud. St-Bernardin du poix de trois marcz d'argent, plus ou moins qu'est l'image de St-Blaise d'arceant que lesd. frères prescheurs ont en leur couvent. Lequel St-Bernardin apportera en sa main ung Jésus à la main gauche, et l'autre une Ste Claire, et autrement bien fassonnée comme celle quy est à lad. chapelle, dorée par endroictz nécessaires; pour découper led. Image, Daydé fournira l'argent et l'or nécessaires.*

Il sera payé 30 livres pour la façon et la dorure et 20 livres par marc d'argent, selon le poids. Il lui est remis 60 livres d'acompte, et il promet *avoir fait et parfaict le d. Image au temps et en la forme susdite, ensemble argenter la soubasse dud. Image en lui fournissant l'arceant nécessaire...* Le contrat doit être soumis d'ici un mois à l'assemblée de la Confrérie et prendra effet de cette date.

1618. 27. X. Menacé de prison pour n'avoir pas remboursé 70 livres empruntées en 1615 aux frères Fogasse, l'un orfèvre, l'autre md., sa femme s'engage à payer sa dette dans les 4 mois, sur ses biens personnels.

AM. Tlse HH 5 et 17; GG 11, 88 et suivants.

AD. HG. 3E 1620, 2918, 3072, 3331, 4924 et 6594.

Daydé épouse le 12 mars 1603 Marie Estève, 23 ans, fille de Jean, m^e ceinturier, et de Mondette Beaulaygue, dotée de 400 livres, plus une maison rue Peyrolières, plus une métairie à la Cornanderie.

En 1614, il s'associait avec le M.O. Daniel Thomas pour l'exploitation des fruits décimaux du prieuré de Villariès sur un forfait annuel de 330 livres.

De son mariage avec Marie Estève il eut : Raymond qui suit; Françoise en 1607, filleule du M.O. Raymond Masse, épousera le M.O. Raymond Garric; Arnaud en 1609, filleul du M.O. Arnaud Cornayre; Daniel en 1611; autre Arnaud en 1623. A noter que les R.P. manquent de 1612 à 1622.

Marie Estève décède à 45 ans le 15 juillet 1625. Nous suivons Daydé jusqu'en 1629.

ŒUVRE :

Calice. Église de Tesseyrolles (T. et G.).

III. RAYMOND II (1604 + 1676).

Fils du précédent. Né et baptisé le 15 août 1604.

1628. 23. V. Reçu maître par Arnaud d'André, capitoul de St-Sernin, à qui il prête serment. Verse les droits à la ville et aux hôpitaux. Garde en 1630, 1634, 1638, 1642 et 1657.

1631. 11. VII. Il vend à Antoine Daydé, md. de Lavaur, une pierre et une rose pour le prix de 64 livres 5 sols.

1633. 21. II. Il vend à Jean Marchant, doct. et av., 150 perles, un pendant d'oreilles en or et une bague d'or montée d'un diamant pour le prix de 360 livres.

1636. 14. XII. Vend au notaire Jean Baldy, 2 pendants d'or avec 4 perles à chacun, 12 bagues d'or avec 9 diamants fins, 6 cuillers d'argent, un demi-ceint d'argent, 2 St-Esprits d'or avec 7 diamants enchâssés à chacun d'eux, pour le prix global de 428 livres.

1651. 28. XI. Réquisition des 3 gardes qui lui réclament *une bulle d'indulgences universelles et perpétuelles pour ceux qui visiteraient leur chapelle dans l'esglise des Révérends Pères Prêcheurs de ceste ville où reposent les vénérables reliques de saint Eloy leur patron.*

Cette bulle avait été cédée à Daydé, en tant que garde, mais il l'avait payée 30 livres de ses deniers et avait avancé 4 livres pour la faire imprimer. Elle était exposée, avec le Saint-Sacrement, le jour de St-Éloi. Et bien que les gardes lui aient offert de le rembourser de ses avances, Daydé en avait refusé la restitution sous prétexte qu'ils assortissaient le remboursement de clauses inacceptables. A quoi ripostent les gardes *qu'il ne peut empêcher la reservation ny retenir entre ses mains lad. bulle qui doit estre remise aux confrères de leur confrérie, et qu'il pourrait arriver que faute par lesd. bailles de l'avoir en mains lesd. pères prêcheurs leur refuseraient l'exposition du très saint-sacrement, ce quy seroit un grand escandale dont le blame pourroit estre imputé aux d. bailles.*

1658. 11. I. Le corps de jurande le désigne comme médiateur entre la jurande d'une part, et les maîtres Jean Loret, Simon Laureaus, Jean Guerguy et Joos Thiery, d'autre part.

Le procès dure entre les parties depuis les bailles des années 1651 à 1653 lesquels avaient obtenu d'engager un procès contre Jean Lacombe, général des Monnaies, qui s'ingérerait à contrôler les orfèvres et leur infligeait des amendes. Devant l'importance des dépenses engagées la jurande était divisée et réticente et avait finalement désapprouvé les anciens bailles et refusé de rembourser les emprunts et avances faits par eux. D'où procès et appel qui avait donné raison sur tous les points aux anciens bailles. Le compromis établi à cette date reconnaît qu'il est dû à ceux-ci, une somme, intérêts compris, qui excède 3100 livres, mais est ramenée et établie à ce chiffre.

La jurande fortement endettée demandera des délais, et à chacun de ses membres une contribution de 150 livres et une augmentation des droits annuels de confrérie.

1659. 10. XI. Il est en butte aux tracasseries de Jean Lacombe, général des Monnaies

qui a fait saisir tous ses biens, ce contre quoi ont véhémentement protesté les deux Guerguy, Jean et Barthélemy, père et fils, et les deux Laureaus, Simon et Barthélemy, aussi père et fils. A cette date, le Roi se trouvant à Tlse., il obtient *la récréance de tous ses biens saisis... avec prohibitions et deffances à tous huissiers et sergens de faire pareilhes saisies.*

1662. 10. III. Dicte son testament, *malade dans son lit.*
Il en dictera un dernier le 12 août 1674.
1676. 13. VIII. Décédé chez lui, rue des Balances, inhumé le lendemain aux Jacobins, le convoi accompagné par les maîtres Guillermy et Gilles Mazue.

AM. Tlse HH 5, 19 et 20; GG 13, 39, 89 à 109.

AD. HG. 3E 6173 et suiv.; 6271; 1679; 5557; 1692; 1701; 3571 à 3580.

Raymond II avait épousé en premières noces le 23 juillet 1628 Claire Lezat, 19 ans, fille du M.O. Pierre, dont il avait eu Isabeau en 1629, Pierre qui suit, Daniel en 1632 et Marguerite en 1634, naissance suivie du décès de la mère. Il se remariait le 23 janv. 1635 avec Jeanne Augé, fille de Jean, m^e chaudronnier à Montgaillard en Lauragais, et de Peyronne Dufour, décédée, dotée de 600 louis en espèces et de certain mobilier, et de cette union il aura 13 enfants, soit : Pierre en 1637; Noëlle en 1639, décédée en 1661; Marie en 1640, épouse en 1661 Jean Lafont, proc. au sénéchal, dotée de 3 000 livres; Jean en 1642, praticien au Palais en 1670; Daniel en 1644; Claire en 1646, épouse en 1665 Léonard Bordariès, dotée de 600 livres; Thomas en 1647; Jeanne en 1649; Jean-Baptiste en 1650; Noëlle en 1652; Guillaume en 1653; Jeanne en 1657 et Clairette en 1658. Lors de son testament de 1662 il lui reste 9 enfants vivants, 4 fils Jean, Daniel, Étienne et Thomas et 5 filles, Marie, Claire, Noëlle, Jeanne et Clairette. A chacun d'eux, sauf à Marie et à Claire déjà dotées, il lègue 3 000 livres et fait sa femme son héritière universelle.

A son second testament de 1674 il ne lui reste plus que Jean, praticien, Daniel, dit ancien procureur, Étienne dit procureur, Marie épouse Lafont, Claire épouse Bordariès, Noëlle et Jeanne non mariées. Les legs du testament précédent sont confirmés mais il ne reconnaît plus à sa femme que son apport dotal, soit 600 livres, *plus les trois cens d'augment suivant la coutume de Thle*, et fait ses héritiers par parts égales ses 3 enfants Jean, Étienne et Claire, les exhortant à vivre en bonne intelligence avec leur mère. Les 2 testaments sont assortis de divers legs pieux et commandent ses funérailles avec flambeaux, distribution de pain et vin aux pauvres. C'est dans l'église des R.P. Prédicateurs de Tlse où il a son caveau qu'il veut être inhumé.

Daydé possédait des biens : maisons rue Peyrolières et rue des Jacobins, une maison et jardin de 12 boisseaux faubourg St-Aubin, capitoulat de St-Étienne, rue de Malbec, achetés 86 livres en 1631; métairies à Colomiers dont il sera consul, à Garidech, à Blagnac, à Cassagne, l'une dite « de Gamelon », l'autre « de la Boriette »; une maison avec puits à roue, près de St-Alby; un demi-uchau du moulin du Château-Narbonnais, acquis de Jean Figuière, batteur d'or, qui, à la suite d'un différend l'avait assigné devant la C. de Pt. de Bordeaux, ce que Daydé considéra *comme une vexation pour l'être devant un parlement étranger*. Nous avons relevé un nombre considérable d'actes concernant locations, baux de métayages, ventes de blés, de coupes de bois, prix faits de réparations; prêts d'argent nombreux : 800 livres le 9 juin 1638 à Jean Benoist, contrôleur du pays de Comminges qui rembourse le 21 fév. 1643, prêt la même année de 100 livres à Nicolas Sabatier, prêtre et collégiate de Narbonne qui rembourse le 3 nov. 1647, etc. En outre Daydé était associé avec le M.O. Salviet Rey dans l'af ferme de la grosse métairie de Pierre Bon, essayeur de la M.

Nous croyons devoir signaler également qu'en 1643, le 22 sept., il était caution avec le maître Simon Laureaus du sculpteur Pierre Affre qui s'engageait à exécuter un tabernacle en bois doré pour l'église N.-D. de Cahuzac, à Gimont. Les Daydé, les Laureaus et les Affre entretenirent de tous temps des relations familiales et amicales, bien que le partage des biens, après décès, donnât lieu, comme c'était pour ainsi dire de règle, à d'interminables procès hâchés d'accords successifs plus ou moins respectés (29 janv. et 16 mai 1677; 16 janv. 27 mars, 5 août 1678, 30 sept. 1680; 2 fév. 1681...). La veuve, à cette dernière date habite la maison qu'il lui a léguée, *rue de Peyrolières allant aux Balances*, où elle procède à des réparations (AD. HG. 3E 3581 à 3584).

IV. PIERRE.

Fils du précédent et de Claire Lézat. Né et bapt. le 11 mai 1631.

Apprenti de son père chez qui il travaille jusqu'en 1648, mais abandonne le métier, et le 26 sept. 1649, son père le confie au md. drapier Richard Déjean qui, moyennant le prix de 300 livres lui apprendra en 2 ans *le négoce et trafic de marchand.*

AM. Tlse GG 94 à 96 (R.P. La Daurade).

AD. HG. 3E 6175 f^o 410 v^o.

DÉBAT, (s), Géraud, M.O. de Toulouse (+ 1677).

Fils de Jean, et de Peyronne Bailes.

Le 22 janv. 1643, sa mère, remariée au md. lapidaire Anthoine Escande, le met en apprentissage chez Claude Potheron, pour 6 ans, instruit, nourri et logé, *sans que lad. mère et son fils soient obligés de luy rien payer du tout.*

Reçu maître le 17 déc. 1660. Il avait emprunté le 8 août précédent à son ancien maître 212 livres 10 sols pour couvrir les frais de sa maîtrise.

Élu garde en 1671.

AM. Tlse HH 21; GG 16, 33, 43 et 44.

AD. HG. 3E 1670; 4695; 552; 84; 4E 2358 à 2361.

Débat avait épousé en 1664 Jeanne Rieumes, fille de Pierre, m^e cordonnier, et d'Isabeau Laureaus, dont il eut : Françoise, en 1665 (+ 1668); Jeanne, en 1666; Denis, en 1667 (+ 1670); Marguerite-Thérèse, en 1671 (+ 1672); Marguerite, en 1673, filleule de Jacques de Labat, bourgeois de Bordeaux; et Guillaume, posthume, le 13 avril 1677.

Sa veuve, qui continue à tenir boutique, loue en 1693 son poinçon à Jacques Pouzaux, moyennant 19 livres l'an, et résilie le contrat le 9 mars 1696.

DEBRÈS, Pierre, C.O. à Montpellier.

Fournit caution de 10 marcs d'argent, le 23 sept. 1762 à Paul Gaujoux.

AD. H. B 504.

Les DEBRUS, M^{SO}s de Castres.

I. JEAN I.



Apprenti à Tlse de Vézian Galan.

Insculpe le 1^{er} mai 1666 son poinçon sur la table des maîtres de Castres. En vertu d'une ordonnance de 1690, qui l'y oblige sous peine de 50 livres d'amende, le fait insculper, *marqué J, D*, le 19 fév. 1691 sur la Table de la M. de Tlse.

AD. HG. B 19.

Le 24 sept. 1658 Debrus reconnaît devoir encore 36 livres à son maître à qui il en avait déjà payé 24, *pour un habit de drap complet, tenue de pourpoint, chausses, bas et manteau* (AD. HG. 3E 1685).

II. ÉTIENNE.



Frère du précédent.

Insculpe comme lui son poinçon le 1^{er} mai 1666 sur la Table des Maîtres de Castres, et le fait également insculper, *marqué E, D*, le 20 mars 1691 sur la Table de la M. de Tlse.

AD. HG. B 19.

La Table d'Insculp. des maîtres de Castres, inaugurée le 1^{er} mai 1666, insculpée des poinçons de 12 maîtres est la propriété de Mme Maurice Piton, à Castres, qui a bien voulu nous la communiquer.

III. JACQUES.



Maître en 1708, date de son mariage. Exécute jusqu'en 1714 divers travaux pour le chapitre cathédral, notamment 2 encensoirs pesant 9 marcs 6 onces, payés 100 livres de façon, le métal lui étant fourni. Garde en 1717. Démissionnaire en 1720, cède ses outils à Pierre Olombel. Décédé le 13 sept. 1728.

AD. Tarn G 271 et B 151. Cité par Portal.

Jacques avait épousé en premières nocés, le 2 mai 1708, en l'église St-Étienne de Cahuzac, commune de Castres, Marthe Risolières, de la métairie de Cabrières; et en 1723, en secondes nocés, le 14 mars, Marguerite Auret, dont il eut 2 filles.

D'un inventaire après décès, dressé à la demande de sa veuve, nous avons retenu qu'il possédait diverses peintures : un *Suzanne et les deux vieillards*, un portrait de son père et de sa seconde femme, et un *livre de portraits et tableau, fait par Barbier, italien*.

IV. ALEXANDRE.

Garde en 1719.

V. JEAN II, dit : *Debrus aîné*.



L'un des 4 maîtres signataires des statuts de la nouvelle jurande.
Travaille encore en 1772.

VI. JEAN III, dit : *Debrus fils aîné*.

Fils du précédent.

Taxé, ainsi que son père, au rôle de la capitation de 1772.

Figure sur la liste des 20 orfèvres recensés dans le Tarn à la date du 25 oct. 1798.

AD. Tarn 347 ; L 258 et 262. Cité par Portal.

Nommé en 1798 : *essayeur du bureau de la Garantie des matières d'or et d'argent du département*.

DEBY, Pierre, Argentier de Montpellier.

Originaire de Trèves, est reçu, le 22 mai 1390, citoyen de Montpellier, exempt des tailles.

AM. Liber Notarium. Cité par R. et R.

Les DECAMPS, M^sO^s de Toulouse.

I. BLAISE I, dit : *De Camps aîné*.

Né en 1752. Fils de Jacques, aubergiste, et d'Antoinette Rouillac, décédée en 1806.

Mis par son père, le 16 nov. 1767, en apprentissage pour 7 ans chez J.F. Prévost, au prix de 400 livres, logé et nourri, pouvant disposer de 3 heures par jour pendant les 3 premières années *pour suivre les cours de l'Académie de dessin*.

Reçu maître le 3 janvier 1778.

Decamps, garde en 1784, sera condamné par le J.M. à 25 livres d'amende pour n'avoir pas inspecté les orfèvres dans l'exercice de sa charge.

Prend pour apprenti Jean Dutrouilh en 1779.

Suspend ses paiements en 1784 et se voit condamné le 29 déc. par le J.M. à fermer boutique pour avoir travaillé plus d'un mois après cette suspension, en contravention avec l'art. IV des statuts.

On le retrouve en activité en 1787, imposé de 10 livres 10 sols au titre du 20^e Industriel, autant en 1788, de 7 livres en 1789 et de 6 en 1790.

Inscrit sur la liste des 37 orfèvres de Tlse, des années 1798 et 1799.

Abandonne l'orfèvrerie; qualifié en 1808, *propriétaire, ancien orfèvre*.

AD. HG. B 23 à B 25 ; 3E 1075, 2109, 14202, 27388, 21460 ; 4E 2369 et suiv. ; L 2318.

Decamps épouse en premières nocés le 29 sept. 1778, Marguerite, 21 ans, fille du M.O. Jean Prévost.

dotée de 600 livres, que le père réalisait par un emprunt à la veuve du marquis de Beaufort. Decamps père, de son côté, donnait à son fils une maison rue des Filatiers. Mais la jeune femme décédait 10 mois plus tard, le 24 juillet 1779.

Decamps épouse alors le 2 janv. 1780 Marie-Anne Bruguière, 24 ans, fille de Simon, garnisseur, et de Françoise Camoire. Les maîtres Samson et Vinzac étaient témoins. De cette union il aura 6 filles et un fils, entre 1781 et 1790, et la mère mourra le 13 octobre 1791.

Et pour la 3^e fois, le 5 mai 1794, Decamps se remarie, épousant Catherine Caboue 32 ans, fille de feu Antoine m^e maçon, et de Marie Durand, dotée de 2000 livres, dont il aura encore 2 filles, Marie et Marguerite.

II. BLAISE II, dit : *Decamps cadet*.

Frère du précédent, né en 1766.

Épouse le 4 oct. 1793 Pétronille Fourcade, 21 ans, fille de feu Bernard, pâtissier, et d'Antoinette Dagrass, qui constitue tous ses biens, estimés 1500 livres, en apport dotal.

En 1808, Decamps cadet est encore appelé "*garçon orphèvre*".

AD. HG. 3E 20990 et 21458.

Le 26 mai 1792 Blaise II avait emprunté à sa mère, pour s'établir, 2500 livres qu'il lui rend le 28 sept. 1796.

Les DECLAISSÉ, M^{SO}S de Nîmes.

I. FRANÇOISE.

Veuve du M.O. Daniel Levieux.

Ce n'est que le 12 juillet 1681, soit 12 ans après la mort de son mari, qu'elle fait "débiffer" l'ancien poinçon du maître dont elle se servait jusque là, et fait insculper, à la demande du J.M., son poinçon de veuve représentant : *F.D. couronné avec un serpard au-dessous et un poin de chasque costé de la d. couronne*.

Donne pour caution de 10 marcs d'argent Jacques Allier, M.O.

Décède le 3 mars 1688.

AD. H. B 487 & 489.

AD. G. UU 10.

Se reporter à Daniel Levieux pour ce qui précède le veuvage.

II. PIERRE (...1621 + 1670).

Signe : *De Claissé*.

Figure sur les listes dressées les 20 janvier 1621, 20 mars 1623 et 2 septembre 1625, recensant les 6 orfèvres autorisés à exercer à Nîmes.

Doyen en 1651; le *plus ancien maître orphèvre de la ville de Nîmes*, en 1661.

Décédé le 20 avril 1670. Inhumé le même jour au cimetière de la Couronne.

AD. H. D 489.

A. N. Z 1B 646.

AD. G. IIE 1-456, III E 215 et 219.

Pierre possédait des biens agricoles à Milhaud qu'il donnait en fermage à raison de 24 livres l'an.

Le 9 janv. 1664 il achetait au tisserand Jacques Boveron un coupon de toile, bonne, recevable, à raison de 9 sols la canne, et versait un acompte en nature *d'un demi vaisseau de vin à raison de vingt livres le vaisseau*.

III. ZACHARIE.

Figure sur la liste du 4 juin 1635 recensant les 6 orfèvres autorisés à exercer à Nîmes. Garde en 1642.

Chargé en 1661 de l'examen du chef-d'œuvre de Louis Barthe.

A. N. Z 1B 649.

AD. H. B 489.

Les DEDIEU, M^sO^s de Limoux et de Narbonne.

I. BARTHÉLÉMY.

Fils de Jean, habitant de Limoux, qui le place le 27 avril 1628 en apprentissage à Tlse, chez le M.O. Étienne Laureaus, pour 8 ans, au départ du 1^{er} janvier 1627. Laureaus apprendra audit Barthélémy le métier de son mieux, le nourrira de bouche, le tiendra blanc et net, sans préthandre aucung salaire.

Témoin : Antoine Verdure, C.O. de Tlse.

AD. HG. 3E 1651 et 3E 1708 (liasses, procuration du 4. II. 1628).

II. ARNAUD : Limoux. (1623! + 1668).

Fils de Jean, praticien, puis procureur en la cour présidiale de Limoux, et d'Anne Barrau. Fait son apprentissage chez Jacques Thomas.

Maître en 1652.

Décédé le 4 octobre 1668.

AM. Limoux GG 26 à 58.

Dedieu avait épousé en 1652 Jeanne Rataboulhe, née en 1636, dont il eut : Jean en 1653 ; autre Jean, qui suit ; Mathive, en 1657, qui épousera le M.O. Adrien Denys ; Anne, qui suit, et Jaquette en 1667. Sa veuve épousera en 1672 le M.O. M-F. Luxembourg.

III. JEAN : Limoux et Narbonne.

Fils du précédent, né à Limoux le 17 octobre 1655, mis par son père le 18 mai 1667 en apprentissage à Tlse, pour 4 ans de ce jour, sans prix, chez le M.O. Barthélémy Laureaus. Mais le 16 août 1668 le jeune Dedieu quitte son maître sans préavis, et Laureaus avertit son père que, s'il ne revient pas immédiatement, il le remplacera à ses dépens par un compagnon.

Nous retrouvons le fugitif, compagnon à Limoux en 1671, maître à Limoux en 1719, puis maître à Narbonne en 1720, où il assiste le 8 mars à une assemblée de la jurande.

AD. H. B 498 ; 3E 1694 et suiv.

AM. Narb. 47/379. R.P. St-Just (Bibl. Mun.).

AM. Limoux GG 40 ; GG 60 & GG 100 R.P. St-Martin.

IV. ANNE (1661 + 1719).

Frère du précédent.

Baptisé à Limoux le 17. I. 1661, décédé à Narbonne le 2. II. 1719.

Désigné dans son acte de décès : "garçon orphèvre".

AM. Narb. (R.P. St-Just, n.c.).

V. PIERRE : Limoux.

1680. 28. XI. Cité comme témoin. Qualifié : orfèvre.

AM. Limoux GG 64 f^o 142.

VI. JOSEPH : Narbonne. (... 1720 + 1723).

Garde en 1720. Assiste à 3 assemblées qui reçoivent 3 maîtres de Pézenas pour lesquels il fournit caution.

PLANCHE II.

Fig. 2. STATUE argent et argent doré dite « La Petite Sainte Foy », de
Pierre FRECHRIEU.

Villefranche-de-Rouergue 1493-1497.

Hauteur : 470 mm.

Poinçons de maître et de ville, visibles au bas de la robe.

Feuilles d'argent décorées au repoussé sur âme de bois.

« La Sainte debout, couronnée, tient dans sa droite le gril et le glaive, instruments de son supplice, et dans la gauche la palme du martyre; ses longs cheveux dorés pendent sur ses épaules; elle est vêtue d'une robe ajustée à la taille que marque une ceinture étroite; par-dessus est jeté un ample manteau posé sur les épaules, relevé sur le bras gauche... ».

L'âme en bois est percée d'une cavité dans laquelle reposaient les reliques : découverte en 1890, elle renfermait alors 5 paquets contenant une poudre blanche et un écusson, présumé celui du donateur, de la famille des d'Estaing. On y ajouta alors, ces reliques étant anonymes, quelques reliques de la Sainte.

Bibliographie : A. Darcel, Trésor de l'Église de Conques, Paris, 1861.

A. Brouillet et L. Servières : Sainte Foy, Vierge et martyre, Rodez 1900.

B. de Gauléjac : Histoire de l'orfèvrerie du Rouergue, Rodez 1938.

Expositions : Paris 1900 n° 1707 ; Paris 1965, n° 551, planche 180.

Trésor de l'église de Conques, Aveyron.

PLANCHE II.

Fig. 2. STATUE argent et argent doré dite « La Petite Sainte Foy », de
Pierre FRECHRIEU.

Villeneuve-de-Rouergue 1493-1497.

Hauteur : 470 mm.

Poinçons de maître et de ville, visibles au bas de la robe.
Feuilles d'argent décorées au repoussé sur fine de bois.
« La Sainte débout, couronnée, tient dans sa droite le rail et le glaive, instruments de son supplice, et dans la gauche la palme du martyr; ses longs cheveux dorés pendent sur ses épaules; elle est vêtue d'une robe ajustée à la taille que traîne une ceinture étroite; par-dessus est jeté un ample manteau posé sur les épaules, relevé sur le bras gauche... »
L'âme en bois est percée d'une cavité dans laquelle reposaient les reliques; découverte en 1890, elle renfermait alors 5 paquets contenant une poudre blanche et un écusson gravé celui du donateur, de la famille des d'Estaing. On y ajouta alors, ces reliques étant anonymes, quelques reliques de la Sainte.

Bibliographie : A. Darcel, Trésor de l'Église de Conques, Paris, 1861.

A. Bruniel et L. Servières : Sainte Foy, Vierge et martyre, Rodez 1900.

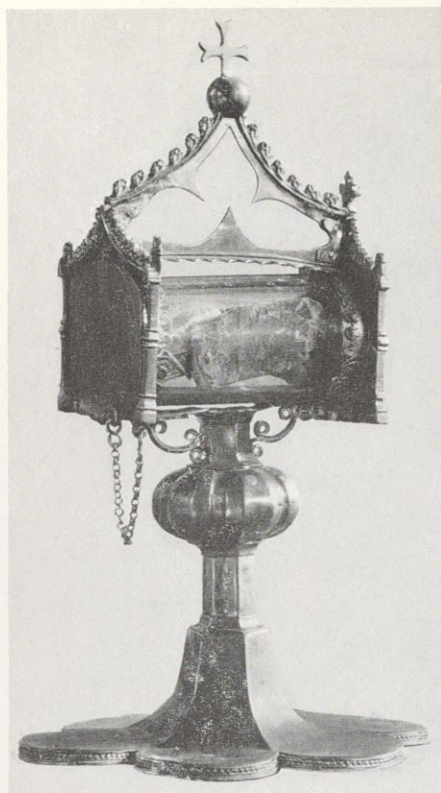
R. de Gauljac : Histoire de l'Orfèvrerie du Rouergue, Rodez 1938.

Expositions : Paris 1900 n° 1707 ; Paris 1905, n° 551, planche 180.

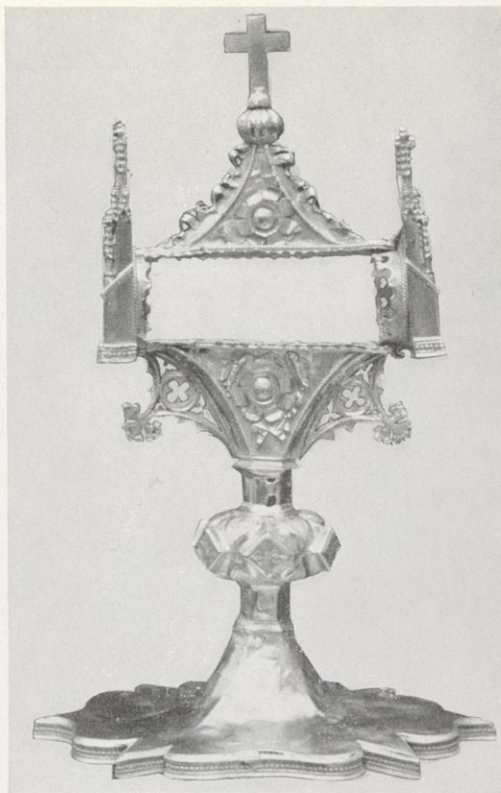
Trésor de l'Église de Conques, Rodez.



III



3



4



5



6

PLANCHE III.

Fig. 3. RELIQUAIRE pédonculé de Jean GUYON.
Rodez, milieu de XV^e siècle.

Hauteur : 200 mm.

Nous avons suivi l'éminent historographe du Rouergue, M. B. de Garijac, qui croit pouvoir attribuer cette œuvre à cet argentier sur la seule inscription d'un poinçon alphabétique pour lequel nous ne connaissons d'autre prétendant possible (B. de G., opus cité p. 32).

La description de ce reliquaire et sa reproduction sont données par Bouillet et Servières : « Ste Foy Vierge et Martyre », Rodez 1900, p. 239-240.

Désigné sous le nom de « Reliquaire de saint Paul » parce qu'il contient, disent ces auteurs « une relique considérable trouvée dans la petite châsse de sainte Foy, ainsi que la plaque de plomb qui l'accompagnait et sur laquelle est gravée cette inscription... « RELIQUIE S PAVLI AP : 1 ».

Treasure of the church of Conques, Aveyron.

Fig. 4, 5 et 6. RELIQUAIRE pédonculé de TOU.
Carcassonne fin XIV^e siècle.

Hauteur (sans la croix) 260 mm. Largeur : 130 mm. Base : 160 x 120 mm.

Poinçons de maître et de ville.

Plus archaïque, mais très proche du précédent, il présente sur ses faces latérales, dans leur niche trilobée à fûtes gothiques, les statues en pied de Dieu le Père et de la Vierge.

Notre planche reproduit le reliquaire, vu de face, et le détail des niches latérales.

Église de La Vézelle, près Conques, Aveyron.

PLANCHE III.

Fig. 3. RELIQUAIRE pédonculé de Jean GUYON.
Rodez, milieu de xv^e siècle.

Hauteur : 200 mm.

Nous avons suivi l'éminent historiographe du Rouergue, M. B. de Gauléjac, qui croit pouvoir attribuer cette œuvre à cet argentier sur la seule insculpation d'un poinçon alphabétique pour lequel nous ne connaissons d'autre prétendant possible (B. de G., opus cité p. 35).

La description de ce reliquaire et sa reproduction sont données par Bouillet et Servières : « Ste Foy Vierge et Martyre », Rodez 1900, p. 239-240.

Désigné sous le nom de « Reliquaire de saint Paul » parce qu'il contient, disent ces auteurs « une relique considérable trouvée dans la petite châsse de sainte Foy, ainsi que la plaque de plomb qui l'accompagnait et sur laquelle est gravée cette inscription... « RELIQUIE s PAVLI AP : 1 ».

Trésor de l'église de Conques, Aveyron.

Fig. 4, 5 et 6. RELIQUAIRE pédonculé de ITOU.
Carcassonne fin xiv^e siècle.

Hauteur (sans la croix) 260 mm. Largeur : 130 mm. Base : 160 × 120 mm.

Poinçons de maître et de ville.

Plus archaïque, mais très proche du précédent, il présente sur ses faces latérales, dans leur niche trilobée à flèches gothiques, les statuettes en pied de Dieu le Père et de la Vierge.

Notre planche reproduit le reliquaire, vu de face, et le détail des niches latérales.

Église de La Vinzelle, près Conques, Aveyron.

PLANCHE IV.

Fig. 7, 8 et 9. CROIX RELIQUAIRE d' Antoine FAVIER.

Toulouse 1517

Hauteur : 525 mm. Largeurs : pied 233 mm; herse 293 mm.

(Argent fondu, repoussé, ciselé, avec parties dorées).

Musées Royaux d'Art et d'Histoire

Parc du Cinquantenaire, Bruxelles.

(Inventaire V 2084, legs Vermersch 1911).

Le pied octogonal allongé, aux côtés incurvés, repose sur six lionceaux accroupis ; les tranches verticales sont décorées d'une frise fleurie; au-dessus, les 8 compartiments sont gravés sur fond amati de trophées, feuilles et fleurs stylisées et motifs divers : anges, têtes de chien et de chèvre, les 2 motifs sur les faces présentant une ampoule mystique s'élevant dans les cieux.

Le nœud octogonal est creusé de 8 niches à arcatures gothiques dans lesquelles sont disposées les statuettes amovibles de la Vierge et de 7 saints, dont Jean, Pierre, Marc, André, Blaise évêque, etc.; il est recouvert par une coupole ardoisée sur laquelle s'enracine la hampe de la croix.

La croix latine florencée est composée de feuilles d'argent clouées sur une âme de bois, décorées au repoussé de volutes fleuries et de fleurs de lys. Sur l'avert le Christ limbé se détache sur un large carré placé à la croisée de la hampe et de la herse, la tête inclinée sur l'épaule droite, le corps déjeté, vêtu d'un perizonium flottant, les pieds cloués l'un sur l'autre; au-dessus l'écriteau, lettres INRI en gothiques. Les 4 quadrilobes placés en avant des fleurons des extrémités représentent : à droite du Christ, la Vierge; à sa gauche saint Jean; en haut le Pélican, sans sa pitié, en bas un renflement portant le reliquaire couvert par une croix articulée cachant les reliques. Au revers, au centre un saint évêque mitré bénissant de la dextre et tenant une croix à longue hampe dans sa senestre. Dans les quadrilobes les symboles des quatre évangélistes.

Nos figures représentent : la croix vue de face; un détail du nœud montrant saint Pierre au centre, à sa droite un apôtre, à sa gauche la Vierge tenant l'Enfant; et le motif central du revers, un saint évêque mitré tenant la croix.

Par courtoisie de l'Inst. Roy. du Patrimoine Artistique, Bruxelles.

PLANCHE IV.

Fig. 7. 8 et 9. CROIX REILLOUAIRE d'Antoine FAVIER.

Toulouze 1517

Hauteur : 255 mm. Largeurs : pied 233 mm; base 293 mm.

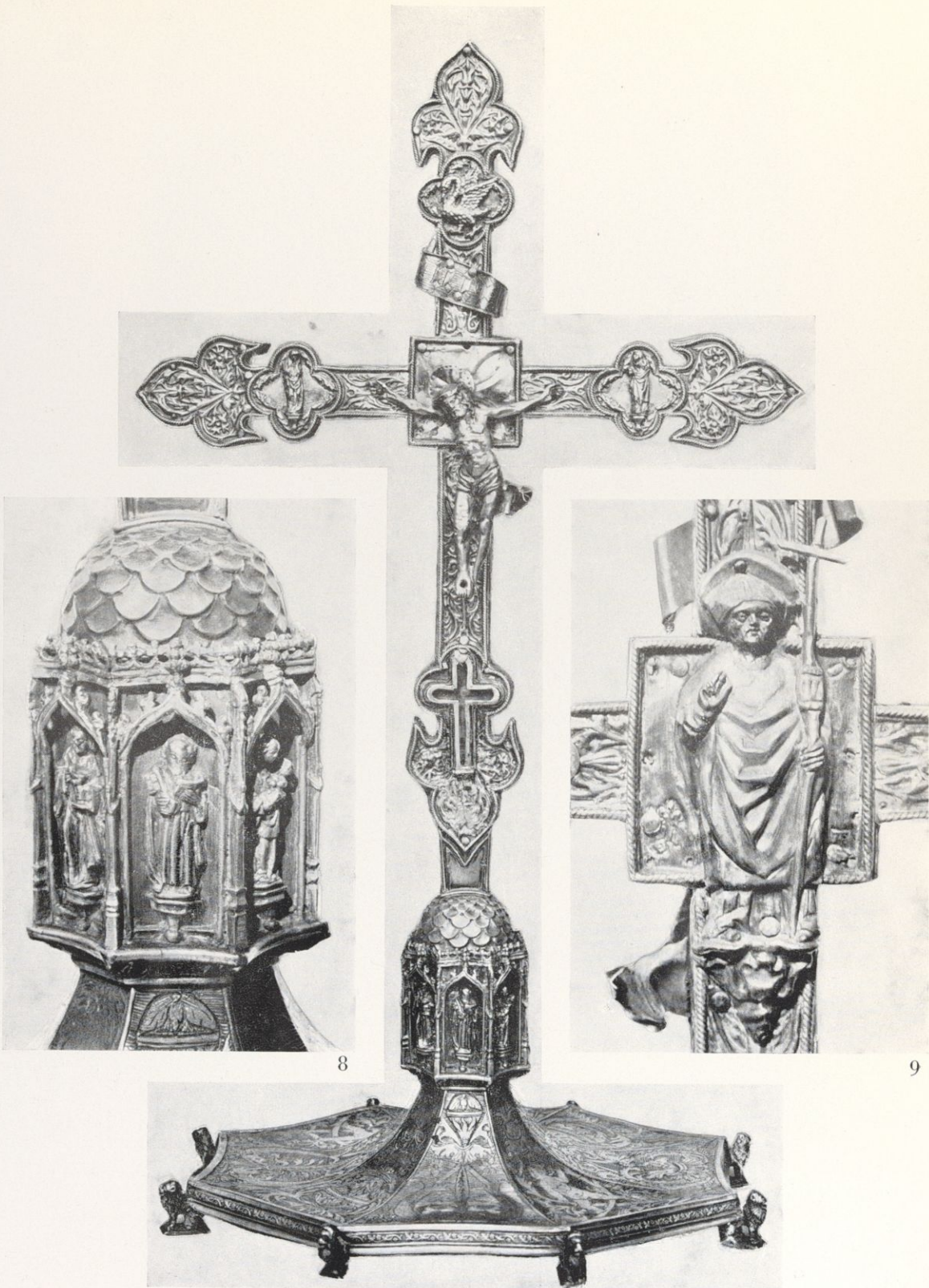
(Argent fondu, repoussé, ciselé, avec parties dorées).

Musées Royaux d'Art et d'Histoire
Parc du Cinquantenaire, Bruxelles.
(Inventaire V 2084, legs Vermersch 1911).

Le pied octogonal allongé, aux côtés incurvés, repose sur six hauteurs accourcies; les tranches verticales sont décorées d'une frise fleurie; au-dessus, les 8 compartiments sont gravés sur fond amati de trophées, feuilles et fleurs stylisées et motifs divers; angles, têtes de chien et de chèvre, les 2 motifs sur les faces présentant une ampoule mystique s'élevant dans les cieux.
Le corps octogonal est creusé de 8 niches à arcatures gothiques dans lesquelles sont disposées les statues amovibles de la Vierge et de 7 saints, dont Jean, Pierre, Marc, André, Blaise évêques, etc.; il est recouvert par une coupole ardoisée sur laquelle s'entassent la hampe de la croix.
La croix latine florencée est composée de feuilles d'argent clouées sur une âme de bois, décorées au revers de volutes fleuries et de fleurs de lys. Sur l'avant le Christ timbré se détache sur un large carré placé à la croisée de la hampe et de la base, la tête inclinée sur l'épaule droite, le corps déjeté, vêtu d'un pourpoint flottant, les pieds cloués l'un sur l'autre; au-dessus l'écrin en lettres ENRI en gothiques. Les 4 quadrilobes placés en avant des fleurons des extrémités représentent: à droite du Christ, la Vierge; à sa gauche saint Jean; en haut le Rédempteur, sans sa tête, en bas un renflement portant le reliquaire couvert par une croix ardoisée cachant les reliques. Au revers, au centre un saint évêque mitré démasquant de la droite et tenant une croix à longue hampe dans sa senestre. Dans les quadrilobes les symboles des quatre évangélistes.
Nos figures représentent: la croix vue de face; un détail du nœud montrant saint Pierre au centre, à sa droite un apôtre, à sa gauche la Vierge tenant l'Enfant; et le motif central du revers, un saint évêque mitré tenant la croix.

Par courtoisie de M. le Roi, du Patrimoine chrétien, Bruxelles.

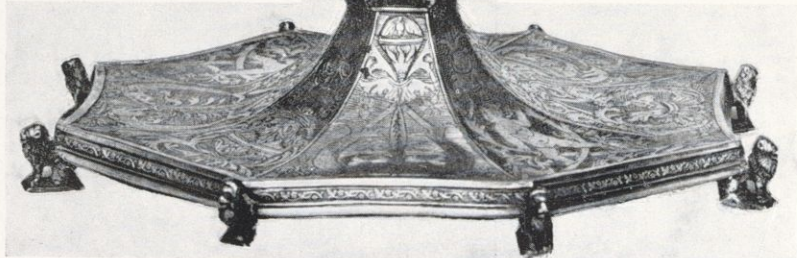
IV



8



9



7

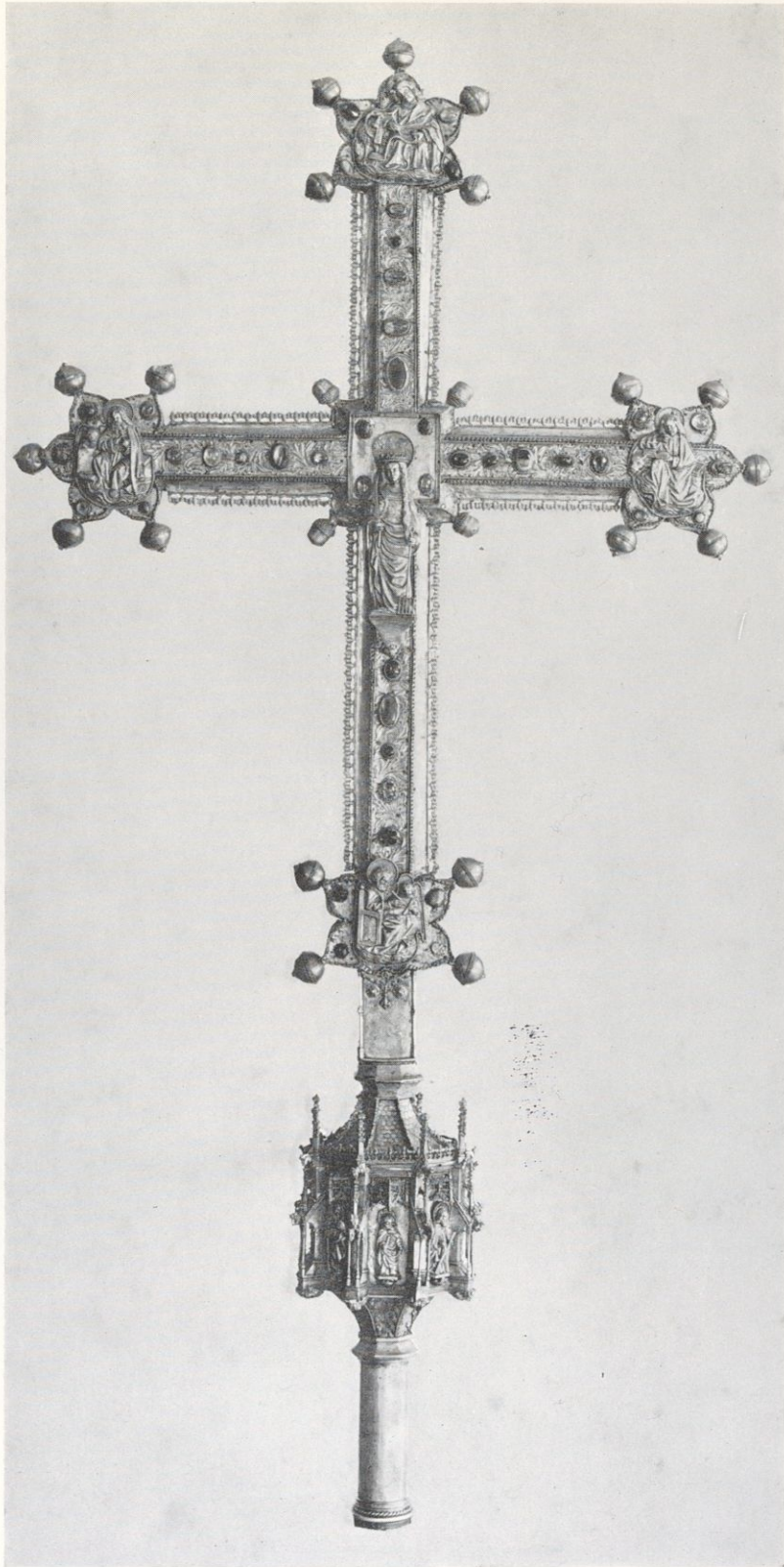


PLANCHE V.

Fig. 10. CROIX PROCESSIONNELLE, argent et argent doré.
de Pierre FRECHRIEU
Villeneuve-de-Rouergue, vers 1500.

Hauteur croix : 1280 mm.; hampe comprise : 2620 mm. Largeur : 800 mm.

statuette d'apôtre :
Matthieu. Le neud octogonal, très important, est creusé de niches gothiques avec, dans chacune une
droite la palme; aux extrémités, sur la hampe, saint Marc et saint Luc; en haut saint Jean, en bas saint
Au revers, au centre, sainte Roy en pied, couronnée et nimbée, tenant dans sa main gauche le gril et dans
De face, le Christ nimbé, crucifié, entre la Vierge et saint Jean; en haut Dieu le Père; en bas un reliquaire.
Pointons de maître et de ville.
Feuilles d'argent sur âme bois.

Pierre et sa croix ;
Jacques Mineur et sa lance ;
Simon et son éperre ;
Paul et son glaive ;
André et sa croix ;
Bartélémy et son coutan ;
Mathias et sa hallebarde ;
Jacques majeur et son bourdon de pèlerin.

Notre photo représente le revers de la croix.
fragment de la Vraie-Croix, accompagné de son autement.
du XVII^e siècle. Les reliques incertaines que contenait le reliquaire ont été remplacées en 1878 par un
D'après Darcel, ce neud serait antérieur à la croix, mais les plaques ornées de feuillages ne seraient que

Bibliographie : A. Darcel, Trésor de l'église de Conques, Paris 1861.
A. Brovillet et L. Servières, Sainte Roy, Vierge et martyr, Rodez 1900.
B. de Gauljac, Hist. de l'Orfèvrerie du Rouergue, Rodez 1938.

Expositions : Paris 1900, n° 1754 ; Paris 1905, n° 552.

Trésor de l'église de Conques, Rouergue.

PLANCHE V.

Fig. 10. CROIX PROCESSIONNELLE, argent et argent doré.
de Pierre FRECHRIEU,
Villefranche-de-Rouergue, vers 1500.

Hauteur croix : 1580 mm. ; hampe comprise : 2620 mm. Largeur : 800 mm.

Feuilles d'argent sur âme bois.

Poinçons de maître et de ville.

De face, le Christ nimbé, crucifié, entre la Vierge et saint Jean; en haut Dieu le Père; en bas un reliquaire. Au revers, au centre, sainte Foy en pied, couronnée et nimbée, tenant dans sa main gauche le gril et dans la droite la palme; aux extrémités, sur la herse, saint Marc et saint Luc; en haut saint Jean, en bas saint Matthieu. Le nœud octogonal, très important, est creusé de niches gothiques, avec, dans chacune une statuette d'apôtre :

Paul et son glaive ;	André et sa croix ;
Simon et son équerre ;	Barthélemy et son couteau ;
Jacques Mineur et sa lance ;	Mathias et sa hallebarde ;
Pierre et sa clef ;	Jacques majeur et son bourdon de pellerin.

D'après Darcel, ce nœud serait antérieur à la croix, mais les plaques ornées de feuillages ne seraient que du XVI^e siècle. Les reliques incertaines que contenait le reliquaire ont été remplacées en 1878 par un fragment de la Vraie-Croix, accompagné de son authentique.

Notre photo représente le revers de la croix.

Bibliographie : A. Darcel, Trésor de l'église de Conques, Paris 1861.

A. Brouillet et L. Servières, Sainte Foy, Vierge et martyr, Rodez 1900.

B. de Gauléjac, Hist. de l'Orfèvrerie du Rouergue, Rodez 1938.

Expositions : Paris 1900, n° 1754 ; Paris 1965, n° 552.

Trésor de l'église de Conques, Aveyron.

Épouse le 3 avril 1721 Catherine Greneau, veuve, dont il avait eu un fils, Jean, le 16 février précédent.
Décédé en 1723.

AD. H. B 498 et B 500 ;
AM. Narb. 47-379 et 65-397 R.P. St-Just (Bibl. Mun.).

VII. LOUIS : s., *De Dieu.*

Fils de Jean, qui précède, qui le met le 13 oct. 1703 en apprentissage chez Adrien Denis. L'apprentissage terminé il effectue son tour de France. Retour à Narbonne en 1715. Reçu maître le 1^{er} mai 1717, à Narb., ayant exécuté pour chef-d'œuvre, à Carcassonne, *une croix d'or*. Insculpe son poinçon "*marqué L.D.D.*", *une fleur de lys, le tout couronné*".

AD. Rhône B 351, 1^e liasse (communiqué par Mlle Godefroy).

AD. H. B 498.

AM. Narb. R.P. St-Just (n.c.).

Louis épouse le 11 juin 1720 Angélique Jacquart, dont il a une fille, Thérèse, le jour même du mariage.

DEFER, Charles-Alexis, M.O. de Toulouse.

Né à Paris, d'une famille d'orfèvres parisiens (Nocq, II, 24).

Reçu maître à Tlse le 22 déc. 1656, prête serment devant Étienne de Pézan, capitoul. S'installe rue Pharaon, maison de Bernard Destival par bail de 3 ans, à 150 livres l'an, compris l'engagement de continuer l'apprentissage du fils du bailleur, Jean, dont le maître Thierry Joos est décédé.

Aura ensuite pour apprentis Pierre Larouse en 1661 et Jacques Cammasses en 1664.

Refuse en 1657 de verser sa quote-part au "despartement" des dettes du corps, imposé par un arrêt du Pt. Refuse également l'année suivante la participation de 150 livres demandée aux maîtres pour financer le procès que soutient le corps contre les officiers de la Monnaie.

1660. 2. VII. Il s'engage envers le syndic de la Table des Vénérables-Apôtres et Corps-Saints de St-Sernin à exécuter le chef reliquaire de *Monsieur saint Jacques le Majeur*.

Mais en 1664 le chef n'a pas encore été livré, et il prétend qu'il ne l'a pas livré craignant de n'être pas payé. Le syndic lui offre le solde restant dû, soit 100 livres, s'il s'engage à le livrer pour la procession du 17 mai.

1661. 31. III. Il s'engage envers les bailles de la vénérable confrérie du Corpus Christi, à faire une verge d'argent enrichie de figures avec feuillages et enrichissements qu'il promet d'ajouter à un dessin qu'il a fourni, et qu'ont signé les parties...

comme aussy faire trois plaques d'argent, les deux de la figure despainte et aussy signée des parties, et la troisième quy sera de la grandeur d'un pouce de plus et portera un Christ tenant un calice en main, suivant le modèle a peu prest de celluy quy est à la dite table, le tout rehaussé de feuillages et sizeleure quoy quelles ne soient point despaintes au susdit dessin...

Il sera payé à raison de 100 livres pour la façon et 28 livres le marc d'argent.

La livraison est faite le 14 juin suivant : la verge accuse un poids de 5 marcs 7 onces, les 3 plaques, 1 marc 3 onces et demie.

1663. 28. III. *Messire Jacques de Crusol, Marquis de St-Sulpice Comte d'Amboise et autres places, a baillé à luy faire et travailler... une chapelle d'argent fin, composée premièrement d'une grande croix façonnée et de mesme*

hauteur à proportion des grands chandelliers, suivant le modèle et dessin d'un chandellier qu'il a crayonné sur du papier par luy exhibé aud. seigneur marquis... dont il a été contenté et à cest effect a esté paraffé par lesd. parties... laquelle croix sera faicte avec trois flurons aux trois extrémités d'icelle, avec son pied d'estrail, laquelle sera du poids de vingt marcz ou plus. Comme ausy fera led. Defer six chandelliers, les deux grands à proportion de la d. croix du poix de vingt quatre marcz; les quatre (autres) seront demy travers de doit plus courz que les précédants; et la paire seront du poix de vingt marcz, et l'autre paire de seitze marcz ou plus. Davantage fera un grand soleil suivant la proportion qu'on trouvera la plus convenable pour assortir le reste, d'un modèle tout pareil, du poidz de vingt unq marcz ou plus. Comme de mesme fera deux buyres et une cuvette pour mettre icelles, du poidz de vingt quatre marcz. Plus deux burettes pour le service du calice, du poidz de quatre marcz. Plus une bouette à hosties, que son couvercle servira de paix, du poix de quatre marcz. Plus fera six bassins hauvalles, sizellés d'istiores, suivant la volonté dud. seigneur, du poidz de sept marcz chacun. Plus un grand eau bénittier avec son cupillon, du poix de sept marcz le tout, ou plus. Et finalement une sonnette à sept clochettes, du poix le plus convenable. Et à toute lad. entière besougne, led. Defer sera tenu de sizeller les armes dud. seigneur marquis. Comme ausy fera un Christ conforme à icelluy que led. seigneur lui envoyera pour mettre sur lad. croix.

Le tout devait être livré à la fête Saint-Jean-Baptiste 1664. Prix convenu : 8 livres le marc pour la façon et 28 livres le marc d'argent, payables au fur et à mesure de l'avancement de la besogne, laquelle sera toute marquée et contremarquée du poinçon de la présente ville... Et aux d. chandelliers il y aura six anges de rond de bosse, trois renommées, comme est désigné aud. dessin à chacun, et le reste de bassetaille comme il paroist ausy aud. dessin.

Les 2 compagnons de Defer, Jean Destival et Claude Michel, signent l'acte.

Les d'Amboise portaient : pallé d'or et de gueules. Gentien d'Amboise avait été le 48^e évêque de Tarbes (1556-1576). Jacques d'Amboise Comte d'Aubijoux, lieutenant Général pour le Roy de ses armées en pays de Languedoc, avait été Gouverneur de Montpellier en 1644-1655.

1663. 16. V.

Jean de Lordas, marquis de la Bastide, reconnaît par « billet écrit » qu'il lui a remis toute la vaisselle d'argent qu'il lui avait commandée, soit deux platz bassins ronds, une aiguière, deux salières et un sucrier. Cet acte est d'ailleurs annulé, marqué néant, pour n'estre sorti effect, sans doute à la suite d'une difficulté de dernière heure, un md. ayant prétendu que cette vaisselle aurait été exécutée en fait par le M.O. Jean St-Raymond, voisin de Defer, et qu'elle appartenait au Baron de La Prune.

1664. 8. VII.

En juin 1663 le baron Bernard de Montpezat lui avait remis 35 marcs 2 gros d'argent fin pour accompagner une commande de flambeaux, salières, et couverts... A cette date Defer n'ayant livré que 17 marcs 11 onces de "besogne" le baron acceptait qu'il livre encore 2 aiguières du poids de 9 marcs et qu'il garde le surplus pour le prix de la façon. Cette tractation étant restée sans résultat le baron sollicitait l'intervention du garde Daniel Monfrais, à qui Defer montrait les susdites aiguières, disant qu'il ne voulait pas les livrer avant que son travail soit expertisé, car il estimait avoir fait un marché de dupe. Mais en ce même mois de juillet Defer quittait Toulouse sans laisser d'adresse, y abandonnant sa femme et ses 2 filles, dont la dernière, mise en nourrice à Colomiers, décédait le 31 août suivant.

AM. Tlse HH 20; GG 15, 16, 44 à 46.

AD. HG. 3E 467; 1685; 3568; 3921; 5520 et suiv.; 5787. Nocq. II. 24.

Nous ne possédons que peu de renseignements sur les autres activités de Defer. Au début de l'année 1664 il s'était pris de dispute avec Jean St-Raymond, et les 2 orfèvres avaient porté plainte simultanément l'un contre l'autre devant les capitouls. Mais sur l'intervention des maîtres A. Guilhermy, B. Lacère et B. Laureaus, les adversaires se réconcilièrent se déclarant mutuellement *gens de bien et de probité*.

Cette même année, le 26 juin, Defer empruntait 1062 livres 10 s. à Jean Véry, commis au greffe de la C. de Pt sous la caution de son beau-père, Simon Laureaus.

Defer avait en effet épousé le 16 sept. 1658 Marie Laureaus, 16 ans, fille du M.O. Simon, dont il eut 2 filles : Marie en 1662, et autre Marie en 1663 qui ne vit qu'un an.

Marie Laureaus décède, veuve, le 5 déc. 1687, abandonnée depuis 1664 par Defer, failli et en fuite.

Le 8 mai 1665 une sentence du sénéchal l'avait obligée à rembourser une somme de 205 livres 7 s. 3 d. pour la valeur de 7 marcs 3 onces 6 gros d'argent fin à 27 livres 30 sols le marc, que Jeanne de St-Jean, épouse de Félix de St-Félix, seigneur de Mauremont, avait confiés à l'orfèvre. Cette somme fut prélevée sur le produit de la vente à l'encan des meubles et de l'argenterie ordonnée par décision de justice, les 18 et 23 décembre 1664. Parmi les autres créanciers se trouvaient l'évêque et seigneur de Rieux, Antoine-François de Bertier; Dame Louise d'Amboise, épouse du marquis de St-Sulpice; Guillaume de Melet, C. du R. au Pt de Tlse; François de Tourreil, ancien capitoul (1663), etc., ils en furent tous pour leurs avances.

La vente produisit, en effet, un total de 859 livres, quitte de frais, que Marie Laureaus récupéra, abstraction faite du remboursement ci-dessus, étant créancière privilégiée de par la reconnaissance de sa dot. Mais son père dut payer les 1.062 livres 30 sols empruntés par son gendre, le 26 juin 1664 sous sa caution.

Marie Laureaus allait vivre dès lors chez son père. Celui-ci, dans son testament de 1675 demandait à ses deux fils Barthélémy et Guillaume, ses héritiers, de verser à leur sœur une somme de 1.000 livres et de continuer à la loger, nourrir et entretenir aux dépens de ses biens, comme elle l'était depuis la disparition de son mari.

Les DEGAGE, M^{SO}s d'Auch, Pamiers et Toulouse.

I. BARTHÉLÉMY : Auch.

A une fille prénommée Marguerite-Marie, en 1668.

II. JEAN : Auch.

Succède en 1714 à l'orfèvre François Marre, décédé.

III. LOUIS : Toulouse et Pamiers.

Né à Mons-en-Hainaut.

Travaille à Tlse en 1680 et s'y marie le 29 avril 1681.

Le 7 fév. 1684 Ant. Lamire, praticien au Palais, lui baille en louage pour un an au prix de 88 livres, un appartement dans sa maison, *sise au devant du grand portail des Grands Carmes*.

Il est dit "graveur" dans cet acte, mais *marchand orfèvre* dans un acte de 1694.

Nous perdons ses traces au-delà de 1711.

AM. Tlse GG 44 à 56.

AD. HG. 3E 4546; 6890; 4612; 4038; 731. 4E 2362.

Louis avait épousé Françoise Despiau, 39 ans, fille de Barthélémy, bourgeois de Flourens, décédé en 1662, et de Gausside Dugaillon dont il a 2 filles, Anne en 1682 et Perrette en 1684. Les biens possédés par Louis proviennent de cette union : parmi ceux-là une métairie indivise entre sa femme et une sœur de ladite, affermée 45 livres par an.

En 1684 le M.O. Dominique Pons testait faisant Françoise Despiau son héritière universelle.

Un premier testament de sa veuve, daté du 17 mars 1739, nous apprend qu'il est décédé à Pamiers et ce, avant 1728, et que ses 2 filles sont également décédées. Ce testament est repris le 22 février 1740, la testatrice se disant *incommodée depuis longtemps d'un asthme* : elle veut être inhumée à Tlse dans l'église des Carmes, et lègue 100 livres aux Carmes de Pamiers où est enterré son mari. Son héritière est une nièce, *chère et bien aimée*, épouse d'un sieur François Fauré, h^t de Tlse, mais elle lègue à son neveu Philippe, qui suit, 9 tableaux, dont son portrait et celui de son mari, et une plaque de cuivre portant un eau-bénitier, avec une sainte Vierge dans sa niche. Par un codicille, 5 jours plus tard, elle spécifie que les Carmes de Pamiers devront utiliser son legs de 100 livres à l'achat d'une vigne *dont le produit les incitera à prier éternellement pour le repos de son âme*. Elle décède le 9 nov. 1742, dite âgée de 100 ans. Elle sera enterrée à la Dalbade, le lendemain, et seuls les 2 carillonneurs de l'église signeront l'acte de son décès.

IV. PHILIPPE I : Toulouse et Auch.

Neveu du précédent.

Se marie à Tlse le 15 janv. 1696.

Reçu maître à Tlse pour Auch le 9 mars 1714. Exécute pour chef-d'œuvre : *un calice cizellé*.

A la suite de son installation à Auch est exempté de la capitation et du logement des gens de guerre pour 3 ans d'abord, puis à vie.

Décédé en février 1730, après avoir testé le 17 du dit mois.

AD. HG. B 19 et 3E 6907.

Philippe avait épousé Françoise Corbil, la fille du M.O. Pierre Corbil et d'Anne Despiau dont il avait : Marie, le 13 juillet 1697; Louis, le 12 fév. 1699, décédé le 2 oct. suivant; Jeanne, épousera en 1720 Jean Belzon, md. de Mirepoix dont nous retrouverons le fils Philippe M.O. à Sète; Bertrande, en 1701; Louis en 1703, entrera dans les ordres; Marie, en 1705 (+ 1713); Philippe, qui suit; Thérèse, en 1709 (+ 1710); Antoine, en 1710; Marie-Thérèse en 1711; Françoise, en 1713; Gilles qui suit et Jean, qui suit.

V. PHILIPPE II : (1706 + 1785).

Fils du précédent.

Né à Tlse le 12 août 1706, bapt. le 15.

Présente le 4 juillet 1734 sa requête en réception à Tlse, pour Auch. Admis à la maîtrise après exécution de son chef-d'œuvre : *un sucrier*.

Consul de la ville en 1739. Achète en 1746 la charge de *premier consul mi-triennal*, qu'il exercera de 1746 à 1748 et de 1754 à 1756.

Inspecté en 1749 par le J.M. de Tlse. Accusé en 1750 d'avoir vendu à un aubergiste d'Auch des couverts, à *très bas aloy*, inculpés du poinçon de son père.

Décédé le 23 octobre 1785.

AM. Tlse GG 50; AD. H. B 502; AD. HG. B 19; A.N. Z 1 B 734.

Degage avait épousé en 1734 Jeanne Douilhé, sœur d'un trésorier de France, *dotée richement*, dont il eut un fils, Jean. Veuf, il se remarie en 1768. Sa seconde femme, Jeanne Coquet, est de Saint-Lary.

Il était propriétaire d'une métairie importante dite « La Huré » achetée en 1739, *de labourage de quatre paires*, sise dans les juridictions d'Auch, Ordan et Mailhan.

Dans le procès qu'il eut avec la ville d'Auch qui en 1756 lui opposa un autre consul, il obtint un arrêt fixant à 3.941 livres le dédommagement auquel il avait droit. Non payée encore en 1778 cette créance, augmentée des frais et intérêts, atteignait environ 8000 livres.

A. Bénétrix dans une étude sur les « Artisans auscitains des XVII^e et XVIII^e siècle » parue dans le Bulletin de la Sté Auch, Auch 1921, p. 204, reproduit une lettre de l'Intendant d'Étigny, peu élogieuse sur notre orfèvre, que notre auteur dit être « le père de sa trisaïeule » adressée à son chef à Paris dont nous extrayons :

« *Le sieur Degage, orfèvre de cette ville et possesseur d'un office de premier consul est un brouillon désagréable... toujours ivre... qui n'a pas d'autres points de vue que d'occasionner des troubles et la division dans les assemblées de l'Hôtel de Ville où il s'est rendu odieux... Je ne le connais que comme un insolent qui m'a manqué personnellement dans différentes occasions où je me suis trouvé dans la nécessité de l'amander... Il résulte de là que la magistrature est continuellement dans le trouble par le fait d'un seul homme dont la conduite et l'esprit le rendent indigne de la place qu'il occupe...* »

Monsieur d'Étigny propose bien qu'on le déchoit de sa charge, mais il faudrait pour cela le rembourser.

Quant à M. Bénétrix, il nous avise, pour atténuer l'effet de ce jugement porté sur son aïeul, que M. d'Étigny « avait un caractère difficile et eût maille à partir avec à peu près toutes les autorités de la ville ».

VI. GILLES : Nantes (1714 + 1780).

Frère du précédent, placé par son père en apprentissage à Tlse, le 9 nov. 1727, chez Dominique Prévost, pour 7 ans au prix de 100 livres, logé, *nourri et entretenu dans sa maison, à sa table, parmi ceux de famille*.

Le contrat est annulé le 8 mars 1737 et le « brevet » lui est envoyé à Nantes par les gardes de Tlse, le 5 sept. 1740.

Reçu maître dans cette ville le 20 sept. 1740.

Décédé en 1780.

AM. Tlse GG 57.

AD. HG. 3E 5958, 6098 et 6157.

Cité par Boivin et par Auzas. Son poinçon insculpé à Nantes est gravé : lettres G, D, couronnées, une hermine entre elles, une rosette en pointe.

VII. JEAN : Auch (1717! + 1788).

Son frère Philippe, qui précède, le prend comme apprenti le 14 mai 1735, par contrat de 8 ans. Jean travaille ensuite pour lui en qualité de compagnon, *et dans plusieurs villes du royaume.*

Reçu maître à Tlse pour Auch le 3 mai 1738.

Décédé le 11 avril 1788.

AD. HG. B 19.

Par testament du 6 sept. 1765, son frère Louis, curé de Beaumont-de-Lezat, lui léguait 500 livres. Son autre frère Philippe, qui précède, le couchait pour pareille somme sur son testament du 23 oct. 1785.

DEGANS, Bernard, M.O. de Carcassonne. (1656! + 1716).

Pour obéir à l'ordonnance du 9 février 1690, fait insculper, le 23 mars 1691, son poinçon *marqué B, D*, sur la Table de la M. de Tlse.

Garde en 1695 et 1710.

Décédé le 27 déc. 1716. Inhumé le 28 dans l'église St-Michel.

AD. HG. B 19.

Degans fut poursuivi au criminel en 1710 par un lieutenant du régiment d'Auvergne qui l'accusait de l'avoir insulté et mis en joue pour être intervenu dans une querelle de famille. (AD. Aude B 1071). Il avait épousé le 8 janv. 1695 Anne Rouquette, fille du md. Guillaume dont il eut : Catherine en 1696; Jacques en 1698, fils du M.O. Jacques Mazue; Marie en 1699; Jean, en 1701 qui eut pour marraine la femme du maître J. Mazue; Godefroy en 1708 et Pierre en 1711.

DEJEAN, Daniel, M.O. de Pézenas.

Épouse Marie Rey dont il a 2 garçons et 2 filles de 1740 à 1747.

AD. H. R.P. Pézenas 3E 207.

Sont baptisés : Barthélémy-Joseph le 2 mars 1740; Catherine le 22 mars 1743 (+ 11.VIII.1743); Barthélémy-Léon-Daniel, le 10 juin 1745 (+ 30.VI.1749); Marie-Magdeleine, le 28 fév. 1747.

DELAGES, Pierre, M.O. de Toulouse.

Fils de Joseph, commis au greffe du Pt. de Tlse, et de Catherine Daram.

1682. 22. XII. Reçu maître, prête serment devant les capitouls.

Remet sa caution le 21 juin 1683.

Garde en 1685.



Assiste aux assemblées de 1685, 1689 et 1715.

Aura pour apprentis Bernard Vedel en 1683 et Jean Martin en 1693.

Prendra boutique en 1686 chez Charles Blanchier, puis en 1693 chez Louis Guillermy.

1722. 30. XII. Il baille à Pierre Bourguet, *ici présent et remerçant, Scavoir est : la faculté et pouvoir qu'il a de tenir boutique ouverte et travailler dud. mestier d'orfèverie en tel endroit de la présente ville que le d. Sr Bourguet trouvera à propos*

Achévé d'imprimer
le 15 Décembre 1966
dans l'atelier de Théo Schmied,
28, rue du Colonel Gillon. (92) Montrouge.

Dépôt légal : 4^e trimestre 1966
N° d'éditeur 2 N° d'imprimeur 2
Imprimé en France

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique – Manon Lemaux

Typographie – Linux Libertine & Biolinum, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

